

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13ème et 14ème

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Procès-verbal in extenso de la Séance du 9 décembre 2009
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7ème Secteur de Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur HOVSEPIAN. Chers collègues, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu in extenso de la Séance du 30 septembre 2009

Monsieur HOVSEPIAN. Chers collègues, sur le compte rendu in extenso de la séance du 30 septembre 2009, y a-t-il des remarques ?
(Aucune remarque)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-137 7S: Conférence de Programmation des Investissements 2010.
(Rapport distribué en séance)

Monsieur MARI, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de saluer une nouvelle fois le travail remarquable effectué sous votre autorité par les Adjoints de quartiers, les associations membres du CICA, les Comités d'Intérêt de Quartier, qui ont méthodiquement recensé tous les besoins en équipements publics de nos deux arrondissements.

Permettez-moi également d'associer à ce travail tous les élus membres des Conseils d'école qui nous ont également fait remonter toutes les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien dans les écoles du secteur.

Egalement, au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, je souhaiterais remercier tous les Services de la Mairie de Secteur qui ont regroupé et synthétisé toutes ces remontées d'informations et qui ont donc réalisé ce document fourni en annexe. Cette démarche, Monsieur le Maire, vous l'avez initiée il y a environ une dizaine d'années, et, à ma connaissance, elle est unique à Marseille. Et je pense que cela mérite d'être cité à nouveau.

Je rappellerai également, Monsieur le Maire, que depuis plusieurs années nous avons constaté une stagnation des investissements dans notre secteur puisque, vous le reprenez dans la délibération, nous avons eu dans un premier temps des investissements qui avaient augmenté dans le bon sens, puisqu'on rappelle qu'en 2001, 16 millions d'Euros étaient attribués à nos arrondissements au niveau des investissements publics, 29 millions en 2002, 32 millions en 2003, et depuis 2004 nous sommes sans arrêt en décroissance. Je sais que la décroissance est un terme un petit peu à la mode, mais en ce qui concerne les investissements, nous aurions préféré être en croissance. Donc en 2004, 22 millions d'Euros, en 2005, 22 millions d'Euros d'investissements, 22 millions en 2006, 20 millions en 2007 et en 2008, et l'année 2009 marque une nouvelle diminution conséquente avec 19 millions d'Euros.

Ce que je voudrais également rappeler, Monsieur le Maire, c'est que bon nombre d'opérations nouvelles sont reportées d'année en année. Vous avez joué la transparence puisque dans ce document synthétique on a la liste de toutes les opérations qui avaient été recensées depuis ces dernières années et qui n'ont pas été mises à l'ordre du jour des investissements de notre secteur. Donc, cette année, Monsieur le Maire, nous formulons le vœu qu'un rattrapage soit effectué pour notre secteur, car nos concitoyens ne comprendraient pas que l'augmentation des impôts locaux ne corresponde pas à une augmentation des investissements publics.

Pour revenir au corps même de notre délibération, il nous y est proposé d'approuver le projet de programmation des investissements repris dans l'annexe 1, donc dans le rapport synthétique dont je

viens de parler. Dans l'article 2, de demander l'exécution dans les meilleurs délais des opérations budgétées en 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, et non réalisées à cette date.

Vous nous demandez également d'approuver la programmation au titre des dossiers ANRU portés par le GPV, faisant l'objet de l'annexe 2. Et vous demandez également, Monsieur le Maire, que le Conseil d'Arrondissements vous mandate auprès de Monsieur le Maire de Marseille pour porter ces dossiers d'investissements lors de la Conférence de programmation.

Donc, au niveau du Groupe Faire Gagner Marseille, nous avons donné un avis favorable sur ce rapport.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Y a-t-il des collègues qui veulent intervenir sur cette délibération ?

Madame VALADEAU.

Monsieur le Maire, chers collègues, renforcer la démocratie doit être le fil conducteur de tout projet institutionnel. Ce projet doit avant tout placer les citoyens au cœur d'une République modernisée, en s'appuyant sur les valeurs républicaines. Cela suppose de combattre l'éloignement des lieux de décision, de développer la démocratie participative de proximité, de revaloriser la place et le rôle de chacun.

Expertise du quotidien, mon collègue l'a dit : le nombre d'associations ou de CIQ ou de personnes qui participent à l'élaboration de cette programmation est d'année en année en hausse. Expertise technique, avec les acteurs du service public, élus, représentants du suffrage universel.

Depuis plus de huit ans, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements s'est attachée à promouvoir le dialogue, la concertation et l'association des citoyens et des associations aux décisions de la Mairie de Secteur. Nous sommes le premier échelon institutionnel de service public de proximité.

L'année dernière, lors des interventions, il était demandé que les élus de cette assemblée portent la délibération. Aujourd'hui, bien évidemment, nous sommes dans le même cas de figure : nous demandons que cette délibération soit portée par tous les élus d'arrondissements.

Mais, oserais-je dire, nous demandons aussi peut-être tout simplement que la programmation 2009, qui était portée par la Mairie Centrale, et c'est l'avenir 2010 qui sera décidé lors d'un vote en Conseil Municipal, soit portée par la majorité de la Mairie Centrale. Parce que l'on se retrouve quand même dans une situation sacrément contradictoire, où la programmation votée, qui est largement en deçà de la programmation demandée par notre Mairie de Secteur, n'est pas portée par les élus du suffrage universel qui nous la proposent, ce qui pose de plus en plus un problème démocratique. Parce que, on le dit depuis des années, la programmation que nous présentons aujourd'hui, ce n'est pas la programmation des élus, c'est la programmation qui s'est construite vis-à-vis de la situation, de la photo de l'état de nos quartiers.

Ce sont des projets structurants, qui viennent de plus en plus fortement dans les différentes réunions. Et des projets structurants pour la construction de notre ville. Et on parle actuellement, il y a un gros débat sur l'identité. Sur la question de l'identité, ce qui revient très fortement comme marque de l'identité des Français, c'est la place de l'attachement à leur ville. L'attachement à la ville se construit lors des réunions de programmation, dans les réunions de concertation, quand les habitants, les CIQ, les associations, se proposent de porter des projets structurants pour l'avenir de notre ville.

Nous nous retrouvons, je le dis, dans une situation où, au dernier Conseil d'Arrondissements on a voté la dotation aux arrondissements, nous constatons d'année en année que cette dotation n'est pas réévaluée. Aujourd'hui, on vote la programmation 2009. M. MARI l'a dit, cette programmation sur les trois dernières années est en diminution. On attend, on espère que celle de 2010 sera à la hauteur des ambitions que nous nous fixons.

Mais, plus grave, depuis 2002 des budgets entiers ont été économisés sur le dos des habitants de nos quartiers. Et si on va plus loin, on a régulièrement l'état des effectifs de cette Mairie de Secteur, qui ne sont pas non plus renouvelés : quand des personnes partent de la Mairie ou partent à la retraite, elles ne sont pas remplacées.

Et comme je ne reviendrai pas non plus sur cette question, en dernière délibération on a la réorganisation des Services de la Ville : "Préparer demain ensemble". La première étape pour "préparer demain ensemble", c'est d'écouter, d'écouter les habitants et d'être à la hauteur aujourd'hui pour cette programmation.

Monsieur HOVSEPIAN. Merci, Mme VALADEAU. Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune intervention)

Monsieur HOVSEPIAN.

Chers collègues, à mon tour aussi, je voudrais vivement féliciter le travail considérable qui a été accompli avec l'ensemble du tissu associatif, sportif, culturel, CIQ, les CICA, l'animation, et nos élus, notamment nos élus de quartiers, et qui ont permis donc, comme on vous l'a dit, de recenser cette année près de 100 millions d'Euros, je dis bien "recenser", d'investissements sur nos quartiers.

Vous savez que nous, et vous l'avez dit aussi, nous travaillons toujours en parfaite transparence. On construit ensemble les projets, on les vérifie aussi ensemble. Aujourd'hui, on vous donne un document qui est sur papier. Eh bien ! Ce document sera dès lundi sur notre site, également le document qui sera voté ensuite en Mairie Centrale pour la programmation sera dans une brochure, que vous connaissez déjà puisque nous le faisons depuis quatre, cinq ou six ans, si ce n'est pas plus, donc pour que la transparence soit totale. Ce qui a été décidé, ce qui a été fait. Et ce qui n'a pas été fait est lissé, comme vous l'avez dit, d'année en année.

Ensuite, ces dossiers, bien sûr, le Maire d'Arrondissements que je suis, nous allons les défendre auprès de la Ville, auprès de la Communauté Urbaine, mais aussi auprès du Conseil Général et du Conseil Régional. Et d'ailleurs, nous avons commencé à le faire et je vais vous donner deux exemples, mais deux exemples opposés, vous allez être édifiés.

Notre réunion de programmation sur la voirie, avec la Communauté Urbaine, a eu lieu il y a trois ou quatre jours. Et nous avons bon espoir, puisque les choses ont été dites et redites et les priorités bien précisées, que nous aurons, dans le domaine de la voirie, un volume global qui portera sur 4 millions d'Euros. On n'a jamais eu 4 millions d'Euros pour des travaux de voirie !

Nous venons, un certain nombre d'entre nous ici, dont Sylvie ANDRIEUX, Jean-Pierre RAVOUX, Bruno COCAIGN et Florence MASSE, d'une réunion aux Olives, sur le passage du noyau villageois des Olives en zone 30. C'est une demande faite par la Mairie de Secteur, sans le CIQ, parce que c'est une demande de la population depuis belle lurette, depuis cinq, six ou sept ans. Eh bien ! Nous avons fait deux ou trois réunions, ces derniers mois, et aujourd'hui on a eu presque le plan définitif émis par la Communauté Urbaine. Donc voilà que les choses peuvent avancer lorsqu'il y a une volonté de le faire. Et cette Commission est présidée, vous le savez, par notre collègue et ami Christophe MASSE. Ce que nous avons fait également à Château-Gombert au mois de juillet dernier et ce programme sera réalisé au premier trimestre 2010.

Je vous dis cela pour vous dire tout le travail qui sera fait en 2010 en ce qui concerne la voirie. Mais d'un autre côté, et là je le dis vraiment tristement, j'ai eu aussi une réunion avec M. MIRON, Adjoint au Sport, sur la programmation 2010. On lui a précisé les priorités, un certain nombre de choses. L'année passée, nous avons eu 600 000 Euros. Cette année, d'après les informations que j'ai, nous tombons à 200 000 Euros. Lorsque l'on sait que sur ce secteur municipal il y a le quart de toutes les structures de Marseille, aussi bien sportives, de loisirs, d'animation et autres, 200 000 Euros, c'est mettre quatre robinets et des barrières ou un grillage autour du stade de Fondacle, par exemple.

Donc là, bien sûr, je demande aussi à mes collègues de l'opposition, comme l'a dit Mme VALADEAU : vous aussi, vous êtes responsables de toutes ces demandes que la population porte et vous devez aussi, avec nous, avec les mêmes convictions, avec la même détermination, les porter aussi au Conseil Municipal.

Voilà ce que je voulais vous dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vous voyez, M. BOURGAT, même l'abstention sur des travaux demandés non pas par la Mairie de Secteur, certes il y a une part Mairie de Secteur, mais par l'ensemble du tissu associatif, des CIQ, des associations, sportives notamment, d'animation, de boulistes, culturelles, caritatives, etc., et vous vous abstenez ! Donc nous en prenons acte et comme le dit le premier Adjoint, nous le dirons là où il faut.

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement nous nous abstenons, parce que nous sommes logiques aussi avec nos cohérences de Groupe. Mais ce que je tiens quand même à dire, c'est que nous abstenons sur le rapport tel qu'il est écrit. Car on ne peut pas admettre systématiquement tout ce qui est écrit dans ce rapport. Donc n'oubliez pas que l'on ne peut pas participer à tout et, deuxièmement, qu'abstention ne veut pas dire être contre. Je reviens toujours sur la forme et le fond. Sur le fond, nous sommes capables, avec mes collègues ici présents, de porter nous aussi les avis de la population ; et nous le faisons, nous sommes capables de le faire. Par contre, on ne peut pas tout admettre, c'est pour cette raison que nous nous abstenons : nous nous abstenons pour raison de forme.

Madame VALADEAU. J'entends votre abstention mais alors dans cas, portez au moins ce qui a été budgétisé depuis 2002

!

LE RAPPORT N° 09-137 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts

Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-138 7S

Position de la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements sur les avis du Maire de Secteur quant aux autorisations du sol (permis de construire - permis d'aménager) et du Conseil d'Arrondissements sur les attributions de subventions et garanties d'emprunt accordées aux organismes sociaux.

Madame MINASSIAN, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame le Député, chers collègues, ce rapport concerne les avis du Maire de Secteur et du Conseil d'Arrondissements pour les autorisations du sol, permis de construire, permis d'aménager, sur les attributions de subventions et garanties d'emprunt accordées aux organismes sociaux.

Une nouvelle fois, je m'élève contre le déséquilibre mis en place par la Ville de Marseille. Le territoire des 13^e et 14^e arrondissements possède plus de 20 000 logements sociaux, issus pour la plupart de l'urbanisation massive des années 60. Ce patrimoine vieillissant représente 40 % du parc total existant sur Marseille. Nous ne pouvons accepter que la production de logements sociaux s'étende de façon déséquilibrée, c'est du mépris envers nos concitoyens.

La Mairie de Secteur est saisie de façon soutenue depuis 24 mois afin de se prononcer sur des rapports visant à approuver cette fameuse garantie d'emprunt.

Eu égard à l'ensemble de ces observations, le Conseil d'Arrondissements souhaite fixer des règles claires sur l'avis du Maire de Secteur pour tous les permis de construire relatifs à des opérations comprenant une part de logements dits sociaux.

Etant donné qu'il est impératif de préserver la vocation propre du logement social en maîtrisant sa production, que la règle de rééquilibrage de ce parc est un objectif prioritaire pour notre secteur et considérant les besoins des populations du 7^e secteur, il est décidé que :

- les opérations sociales portées par les bailleurs sociaux seront approuvées lorsqu'elles se situent dans des quartiers dont le taux du parc locatif social est inférieur à la moyenne du secteur, soit 40 % en 2009 ;

- les opérations immobilières privées, isolées ou lors d'opérations d'aménagement d'ensemble, seront approuvées sous réserve qu'elles contiennent une proportion de 20 % de logements sociaux.

Les principes retenus tendent ainsi à conjuguer le double objectif visé dans le Plan Local de l'Habitat communautaire de rattrapage du niveau global du parc locatif social et de son rééquilibrage à l'échelle communale.

Néanmoins, la règle adoptée ne saurait s'appliquer aux opérations de reconstruction du parc démoli dans le cadre des conventions de rénovation urbaine qui doivent impérativement reconstituer l'offre dans son intégralité, conformément au règlement général de l'Agence Nationale pour la rénovation Urbaine et afin de ne pas creuser le déficit déjà criant.

Enfin, ces décisions s'apprécieront de façon systématique au regard des critères généraux d'urbanisme, liés notamment aux conditions de desserte, au niveau d'équipements publics d'accompagnement et aux éléments de développement durable.

Donc nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Article 1. Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille approuve les dispositions ci-dessus énoncées.

Article 2. Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame HUGON.

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais venir en soutien de ce que vient de dire Mme MINASSIAN.

Depuis le début de la mandature, je fais le compte de tout ce qui a été donné comme garanties d'emprunt sur toute la ville, arrondissement par arrondissement, pour les logements sociaux. J'ai refait le compte dernièrement, chaque fois je fais le point, et les 7^e et 8^e secteurs, c'est-à-dire le 13-14 et le 15-16, ces deux secteurs ont reçu 55 % de toutes les autorisations de programme de la Ville, de toutes les garanties d'emprunt de la Ville. C'est-à-dire que cette politique depuis le début de la mandature, la politique de cette Municipalité, ne fait qu'aggraver le déséquilibre de cette ville au lieu de le corriger.

Voilà ! Et donc depuis un an et demi, depuis le début de la mandature, je le fais et donc je confirme cela, et Annie, si tu veux, je te passerai la statistique, tu le verras, elle est édifiante. Et je continuerai sur toute la durée de la mandature, patiemment, et je tiendrai le compte tout le long.

Monsieur HOVSEPIAN. Merci, Mme HUGON. Les statistiques, cela sert toujours. Ensuite, qui veut la parole ?

(Aucune demande d'intervention)

Monsieur HOVSEPIAN.

Mme MINASSIAN nous a rappelé et bien rappelé la règle adoptée par notre Mairie d'Arrondissements. C'est clair, cela a été dit.

Il y a quelques mois déjà, j'ai rencontré Mme GHALI. Vous savez que Mme GHALI, qui est Sénatrice et Maire des 15^e et 16^e Arrondissements, est aussi à la CUM et a comme compétences l'attribution des crédits sociaux au nom de l'Etat. En même temps, à l'occasion de la même réunion, j'ai rencontré Mme FRUCTUS, qui a la délégation du logement au nom de la Ville de Marseille. Toutes deux m'ont dit leur souhait d'avoir un PLH équilibré à l'échelle de la ville et leur volonté aussi de réaliser du logement social.

Je rappelle aussi une statistique. N'oubliez pas que 86 % des Marseillais aujourd'hui sont éligibles à un logement social. Certes, en matière de logement social il y a une large palette de logements, notamment maintenant ; ce ne sont plus les logements sociaux des années 60 ou 70.

Nous, nous réaffirmons ici qu'un équilibrage sur la ville est absolument nécessaire. Et, là, nous attendons aussi, bien sûr, un effort de nos collègues élus ou Maires d'Arrondissements, des 6^e, 8^e, 9^e, 12^e, 4^e et 5^e aussi, et j'ai bien répété à cette occasion les objectifs qui étaient les nôtres. Et ces objectifs, c'est l'objet, le corps même de cette délibération, dans laquelle –je résume– nous affirmons qu'il n'est plus possible de réaliser des opérations avec des bailleurs sociaux dans les quartiers qui en possèdent plus que la moyenne du secteur. Et là, aujourd'hui, dans les délibérations qui vont arriver, vous avez deux excellents exemples, si je puis dire, où l'on nous propose des logements sociaux où il y en a déjà 75 %, on va le voir, à Saint-Barthélémy, et également à Bon Secours, où il y en a déjà 63 %. Et en ce qui concerne les opérations immobilières privées, donc notamment en VEFA, là aussi nous demandons l'application de la règle des 20 %, c'est la loi, mais dans les secteurs où la moyenne n'est pas déjà dépassée.

Mme MINASSIAN l'a dit, j'ai résumé aussi notre position, voilà quelle est la position de la Mairie d'Arrondissements en ce qui concerne les logements sociaux sur les 13^e et 14^e arrondissements. Et sachez que c'est un problème extrêmement important et qu'il ne se passe pas de semaine, parfois de jour, où je ne reçoive pas de courriers, de demandes de rendez-vous, de demandes de logement. On a 1 800 dossiers en permanence dans notre bureau d'accueil pour le logement et on ne peut en satisfaire que quelques dizaines.

Et lorsque j'entends aussi que certaines personnes ont un logement parce qu'elles sont passées par une personne ou par l'autre, parfois même sans passer par les Commissions d'attribution, ceci est inacceptable, il n'y a pas là d'égalité sociale. Or, nous, nous sommes pour cette égalité sociale pour tous.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Abstention, c'est donc le même vote. Vous avez déjà donné l'explication, vous êtes d'accord sur le fond mais pas sur la forme.

Monsieur BOURGAT. Monsieur le Maire, sur ce rapport et aussi sur les rapports suivants, je pense quand même, mes chers collègues, que si la fracture Nord-Sud existe, elle n'est pas de notre fait, elle existe depuis fort longtemps. Oui, cela vous embête, je sais !

Et, deuxièmement, ceux qui ont inversé la courbe, ceux qui inversent la courbe au quotidien entre les arrondissements et entre les secteurs, c'est notre Municipalité !

Madame ANDRIEUX.

Il faut vraiment venir à ces Conseils d'Arrondissements, parce que l'on manquerait quelque chose ! Je n'avais pas prévu de venir.

Cher Michel BOURGAT, et cela n'a rien à voir avec ta personne mais il faudrait quand même que vous vous coordonniez, parce que je vois, je ne sais pas si c'est la grippe H1N1 ou les débats sur l'identité nationale qui font fondre votre Groupe comme neige au soleil, mais il faudrait quand même que vous vous téléphoniez entre groupes à la Communauté Urbaine, au Conseil Général ou à la Région.

Car ce sont les mêmes qui sur proposition de ma collègue Samia GHALI, et je suis intervenue moi aussi sur la volonté politique du Président CASELLI, de donner plusieurs millions d'Euros sur la construction de logements sociaux et sur la requalification de logements sociaux répartis sur toute la ville, vous avez des deux mains voté contre, sous prétexte qu'il fallait continuer justement à accumuler les problématiques de nos secteurs qui existent déjà, sous un argument hyper fallacieux de dire que "Marseille est une et indivisible". Je ne sais pas ce que cela veut dire, "Marseille est une et indivisible". A la limite, la Constitution française dit que la République est une et indivisible.

Mais alors, en ce domaine, je t'en prie, pas de contrevérités ! Parce que de plus, maintenant, nous avons la chance d'être filmés, tout le monde peut pianoter, même les personnes âgées, chez elles, les plus jeunes, les familles monoparentales. Donc, encore une fois, unifiez votre position et ne dites pas des contrevérités, faites ce que vous dites !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Je rappelle que vous êtes filmés en direct. Donc vous voyez que, de séance en séance, il y a des progrès ! Et il y a de l'inédit, dans cette Mairie d'Arrondissements !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-138 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts)

Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

Monsieur HOVSEPIAN.

Ensuite, nous allons regrouper deux rapports puisqu'il y a, pour la même opération, "Colline des Impressionnistes", d'abord une demande de subvention puis une demande de garantie d'emprunt. Et Mme BRYA va nous présenter cela "brillamment", j'en suis sûr.

DEUX RAPPORTS REGROUPES EN UN SEUL :

RAPPORTS N° 09-18995-DHL ET 09-18964-DGSF - 09-146 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –

Engagement Municipal pour le Logement – 14^e arrondissement - 80 avenue Claude Monet (angle avenue Corot) - "Colline des Impressionnistes" – Bât C - Subvention à la SA d'HLM Domicil pour l'acquisition en VEFA de cinquante-deux logements sociaux (44 PLUS et 8 PLAI). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –

Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Domicil - Opération "Colline des Impressionnistes Bâtiment C PLUS/PLAI" – 14^e arrondissement - Construction de 52 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame BRYA, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ces deux rapports qui nous sont soumis là ont pour objectif l'opération dite "Colline des Impressionnistes".

Très rapidement, il s'agit d'approuver au bénéfice de la SA d'HLM Domicil une garantie d'emprunt et l'octroi d'une subvention pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 52 logements collectifs auprès de la SCI Saint-Barthélémy, au sein de l'opération dénommée "Colline des Impressionnistes", au n° 80 de l'avenue Corot, dans le 14^e arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit en matière de logements sociaux, mais il y a quand même des éléments qui sont importants dans ce dossier. Les éléments qui sont importants et que j'amène à la réflexion des élus du Conseil d'Arrondissements et de nos concitoyens, c'est que cette

opération a fait l'objet d'un permis de construire qui a été déposé en 2006, pour lequel notre Maire, Garo HOVSEPIAN, avait émis un avis réservé pour des raisons d'insertion dans l'environnement proche.

Lors de l'examen de ce dossier, il s'agissait de produire 205 logements, et sur ces 205, 47 % de logements sociaux. Bien entendu, cela nous ramène à la question –c'est toujours pareil– des logements sociaux. Aujourd'hui, c'est une production de 52 logements et –pareil– on nous propose un nombre de logements sociaux qui, pour nous, élus de la majorité du Conseil d'Arrondissements, nous semble extrêmement fort, parce que notre souhait dans cette Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements, c'est d'abord et avant tout de requalifier les logements sociaux existants.

Requalifions d'abord les logements sociaux existants ! Donnons d'abord un habitat digne, un habitat décent ! Et permettons aux concitoyens de notre Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements de vivre décemment, dans de bonnes conditions, de mieux vivre ensemble, de permettre une véritable mixité sociale ! Et nous parlerons, après, de production de logements sociaux.

Donc cette question est une question importante. Elle peut sembler bénigne au regard de ces rapports qui nous sont proposés, mais elle pose véritablement la question du vivre ensemble. Est-ce que l'on souhaite véritablement que dans ces quartiers, dans ce territoire, dans cette Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements, on puisse vivre ensemble, on puisse travailler ensemble, on puisse aller à l'école ensemble ? Et que l'on ne fasse pas, malgré ce que l'on peut entendre sur la question de la fracture Nord-Sud, une ville à deux vitesses, une ville où il y ait des enfants, avec des écoles, d'une certaine vitesse, des quartiers d'une certaine vitesse, et d'autres lieux où l'on puisse vivre décemment, de façon cohérente, aller en bus tranquillement à son travail, etc.

Donc simplement, la question du logement, c'est une question prégnante pour notre territoire, c'est une question qui est fondamentale. Et ces rapports reposent encore cette question. Et nous souhaitons simplement la mise en cohérence de façon globale sur la ville de Marseille.

Pour cela, pour être en conformité avec la délibération qui est relative à notre ambition, l'ambition de notre Mairie de Secteur, qui est celle de faire que tout le monde puisse vivre ensemble, même mieux vivre ensemble, d'une véritable mixité sociale sur les 13^e et 14^e, nous proposons aux élus du Conseil d'Arrondissements de rejeter ce projet de subvention et de garantie d'emprunt. Car le quartier de Saint-Barthélémy, et je crois que les citoyens du quartier de Saint-Barthélémy le savent puisqu'ils le vivent au quotidien, je dis bien : le quartier de Saint-Barthélémy accueille déjà 75 % de logements sociaux.

Donc nous demandons simplement aux élus du Conseil d'Arrondissements de demander à ce que le taux soit ramené, au sein de cette opération, à 20 % de logements sociaux, ce qui devrait être la règle, comme le disait très justement notre Député Sylvie ANDRIEUX, partout sur le territoire marseillais.

Donc nous proposons à notre Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante : bien entendu, de rejeter les dispositions énoncées dans ces deux rapports, et, conformément à notre délibération précédente, de demander que le taux de logements sociaux prévus dans l'opération dite "Colline des Impressionnistes" soit ramené à 20 %. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DUTTO.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous n'avions pas prévu d'intervenir mais vu la tournure des débats, nous allons intervenir.

Je dois dire que nous sommes un peu préoccupés quand même par ce qui est dit sur le logement social. Pour nous, ce qui pose problème, ce n'est pas le logement social, ce sont les conditions de vie et les conditions socio-économiques dans lesquelles on met les populations qui accèdent à un logement social. Donc nous ne disons pas qu'il y a trop de logements sociaux, nous disons qu'il y a trop de pauvreté, qu'il y a trop de gens en difficulté et que c'est cela qui pose les problèmes. Parce que dans ces quartiers, on a aussi besoin de logements sociaux.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, beaucoup de gens viennent dans nos permanences ; ils sont aux abois, ils veulent un logement et ils ne peuvent pas en avoir. Ce que nous revendiquons, c'est le droit à la ville pour tous. Le droit à la ville, cela veut dire pouvoir se loger dans le 13^e et le 14^e, c'est pouvoir se loger dans le 8^e et le 9^e, c'est pouvoir se loger dans le 6^e et le 7^e. Or, malheureusement, effectivement, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les logements sociaux qui sont faits sont faits dans les quartiers Nord, ils ne sont pas répartis sur l'ensemble de la ville.

Pour autant, nous ne pouvons pas voter contre ce rapport, nous nous abstenons, parce que nous considérons qu'il y a aussi besoin de logements sociaux dans les quartiers Nord. Et il ne faut pas que par nos déclarations, nous participions à dénigrer davantage le logement social.

Je rappellerai quand même que la France est le seul pays qui a le système d'HLM, où l'Etat se désengage de plus en plus parce qu'ils ne veulent plus que les gens puissent se loger dans des HLM. Concernant les VEFA, nous sommes pour la mixité sociale. Et si l'on peut effectivement faire l'acquisition, dans du logement privé, de logements pour qu'ils soient des logements sociaux, pourquoi pas ? Mais peut-être qu'il faut rappeler que les dispositions de la VEFA n'ont pas été prises sur le fond pour créer plus de logements sociaux, mais pour permettre aux promoteurs immobiliers qui étaient en difficulté sur leurs programmes, de pouvoir placer leurs logements.

Donc, nous avons eu l'occasion de le dire dans d'autres collectivités, notamment à la CUM : faisons attention à la question des VEFA ! Oui à la mixité ! Mais en même temps, ce qui serait peut-être intéressant, à la CUM comme ailleurs, c'est que si l'on se lance dans l'acquisition en VEFA, on exige un prix d'acquisition par la Collectivité publique à un prix du m2 au coût construction et qui n'intègre pas le profit du promoteur immobilier.

Parce que ce serait quand même un comble que, sous prétexte de la crise, on fasse appel à la puissance publique, et donc aux contribuables, pour faire l'acquisition de logements dans des programmes qui ne se vendent pas et que, sur l'argent des contribuables, ces promoteurs immobiliers, Kaufman & Broad, Bouygues et d'autres, fassent encore leur profit. Cela veut dire qu'eux ne participent pas à l'action de solidarité face à la crise. La solidarité, ce sont toujours les mêmes qui la payent. Voilà ce que nous voulions dire.

Donc, sur ce rapport, nous nous abstenons, parce que nous ne voulons pas que certains soient confortés dans leur position, et notamment la majorité du Conseil Municipal, que finalement le logement social il ne faut pas en faire sauf dans les quartiers Nord, parce que là où il y a des logements sociaux c'est toujours la panique.

Monsieur HOVSEPIAN.

Je voudrais ajouter ceci, pour qu'il n'y ait vraiment pas d'ambiguïté. C'est vrai que les conditions de vie doivent s'améliorer, c'est vrai qu'il y a de la pauvreté et je dirai même de la misère parfois, qu'il y a aussi de la fragilité, qu'il y a aussi de la précarité, qu'il faut de la mixité, nous sommes tout à fait d'accord et Mme BRYA l'a dit.

Mais je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté dans le sens où nous sommes la seule Mairie d'Arrondissements sur les huit, à avoir sur notre territoire 40 % de logements sociaux. Indiquez-moi une autre Mairie d'Arrondissements ou un secteur municipal où il y ait 40 % de logements sociaux !

Donc on ne dit pas que l'on ne veut pas construire, on dit que l'on construira là où le taux moyen n'est pas atteint. Et il y a la place pour construire des logements sociaux. Nous sommes pour la construction de logements sociaux, mais dans le cadre que l'on vient de définir. Et ce cadre bien défini permettra justement d'améliorer les conditions de vie, de faire de la mixité, de combattre la précarité ou la fragilité.

Ensuite, pour les VEFA, je prends un exemple. La semaine dernière ou la précédente, j'ai reçu le Directeur d'URBA, ou son Président, je ne sais plus, qui a construit à Bon Secours et où nous avons fait plusieurs manifestations massives, vous y étiez avec moi, nous étions ensemble, où la population ne veut pas de logements, il n'y a pas de terrains. Lorsqu'une villa ou deux villas sont vendues, cela fait 30 mètres de façade et 40 mètres de profondeur, on met un bâtiment de 22 étages, à l'arrêt du chemin, à Bon Secours, où nous avons manifesté ; ils n'en veulent plus. J'ai donné un avis défavorable pour la construction, mais un constructeur vient, et parce qu'il ne peut pas vendre –c'est donc bien cela–, il veut vendre en VEFA à des bailleurs sociaux. Et là j'ai dit non, parce qu'il y a déjà 63 % de logements sociaux à Bon Secours. C'est la règle que l'on s'est fixée, qui est très claire, je pense, et que l'on applique, et tout en produisant. On a 40 % de logements sociaux, donc on continuera à en avoir mais sur d'autres secteurs, et des logements dans de meilleures conditions d'habitabilité. Voilà ce que je voulais dire.

Je mets aux voix ces deux rapports groupés.

LES RAPPORTS N° 09-18995-DHL ET 09-18964-DGSF 09-146 7S, PRESENTES PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, SONT ADOPTES A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Verts, et de Mme VALADEAU,

Abstention du Groupe Communiste Républicain et Citoyen,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18967-DGSF -09-160 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Terra Verde" – 14^e arrondissement - Construction de 30 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

(Rapport distribué en séance)

Monsieur BARSOTTI, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, cette opération concerne une garantie d'emprunt pour la Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations, sur l'opération "Terra Verde", dans le 14^e arrondissement, pour la construction de 30 logements sociaux.

Ce projet appelle de la part de notre Conseil d'Arrondissements les remarques suivantes.

Cette opération a fait l'objet d'un permis de construire déposé en 2007 pour lequel le Maire du 7^e Secteur avait émis un avis réservé pour déficit en équipements publics et mixité sociale.

Lors de l'examen d'un permis modificatif, le Maire de Secteur a émis cette fois un avis défavorable dû à l'augmentation des Prêts Locatifs Sociaux et à la réduction des places de stationnement. Il s'agissait d'une opération visant la production de 150 logements dont 50 % de logements sociaux.

A ce titre, en conformité avec la délibération relative aux objectifs en matière de mixité sociale sur les 13^e et 14^e arrondissements, le Conseil d'Arrondissements rejette ce projet de garantie d'emprunt.

Pour être approuvé, le Conseil d'Arrondissements demande que le taux au sein de cette opération soit ramené encore à 20 % de logements sociaux.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

- Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille rejette les dispositions énoncées dans le rapport 09-18967-DGSF qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

- Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille, conformément à sa délibération 09-138 7S en date du 98 décembre 2009, demande que le taux de logements sociaux prévus dans l'opération "Terra Verde" soit ramené à 20 %.

- Conformément à l'article L.2511-13 3^e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille sera joint au projet de délibération du Conseil Municipal et sera annexé à la délibération du Conseil Municipal. Le non-respect de cette procédure entache d'illégalité la délibération prise par le Conseil Municipal.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur HOVSEPIAN. Merci, M. BARSOTTI. Là encore, c'est une opération privée, où l'on dépasse largement les règles que l'on vient de définir et de largement discuter tous ensemble. Je suppose donc que ce sera le même vote que précédemment.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18967-DGSF - 09-160 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Verts, et de Mme VALADEAU,

Abstention du Groupe Communiste Républicain et Citoyen,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-139 7S

OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "ART NOVA", sise La Citadelle, bât. C7, 30 traverse Château Vento -13014 Marseille.

Madame TIR, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je me permets d'intervenir sur ce rapport et le suivant, qui présentent la même thématique.

Conformément à la loi et dans le cadre de la gestion d'équipements de proximité, notre Mairie de Secteur a engagé dès novembre 2001 avec le mouvement associatif une étape nouvelle répondant à ses légitimes attentes et reconnaissant sa place essentielle dans notre paysage économique, social et culturel.

Pour nous, en effet, le développement de la vie associative, son implication civique dans la vie des quartiers, notamment les plus précarisés, constituent un enjeu de société majeur. Il en découle une

volonté commune de partenariat se traduisant par des projets innovants et des moyens complémentaires, répondant aux objectifs suivants.

Mieux accompagner les associations dans leur développement, pour une valorisation en commun de leurs compétences, de leurs moyens, le renforcement des actions en matière de coopération, de coordination, de formation et de mise en réseau, avec une attention toute particulière aux jeunes associations dites de proximité.

Tendre, lorsque de véritables coopérations sont possibles, à ce que plusieurs associations se fédèrent autour de projets. Cette démarche permet ainsi aux associations de nos quartiers de percevoir plus clairement les objectifs de ce partenariat et de s'en saisir.

Faciliter et soutenir au sein du mouvement associatif, du fait de sa seule volonté et sous son entière responsabilité, l'expression d'une représentation légitime et permanente. C'est la vocation du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements, le CICA.

Forts de ces observations et en conformité avec la loi, nous proposons la réalisation d'une convention d'objectifs tenant à préciser de manière contractuelle le contenu du projet et les objectifs qui fondent ce partenariat, les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, les procédures de suivi et d'évaluation du projet, le contrôle de l'usage des fonds publics.

Il s'agit d'un document légal, partenarial, prospectif et d'évaluation, permettant de définir des objectifs, de clarifier des moyens, d'établir des outils, de préciser les engagements et de réglementer les sanctions.

Tel est l'objet des rapports 139 et 140, proposant chacun l'approbation d'une convention d'objectifs ci-jointe entre la Mairie du 7^e Secteur et, d'une part, l'association "Art Nova", qui se situe dans le quartier de la Citadelle, et, d'autre part, l'association "D16DANSE", qui se situe dans le 13^e arrondissement, à la rue Marius Briata.

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci, Mme TIR. Il n'y a rien de nouveau pour nous, parce que ce n'est pas la première convention d'objectifs que l'on fait avec des associations. Mais là aussi, nous sommes la première Mairie d'Arrondissements qui a mis en place ces conventions d'objectifs, même avant la Ville, qui ne le faisait pas et c'est M. GONDARD qui a été convaincu que l'on pouvait le faire et qui nous a permis de le faire.

Je mets aux voix ces deux rapports, d'abord celui concernant l'association "Art Nova".

LE RAPPORT N° 09-139 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

* * *

RAPPORT N° 09-140 7S

OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "DI6DANSE", sise 10, rue Marius BRIATA, Bât E, 13013 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN. Puis celui concernant l'association "D16DANSE".

LE RAPPORT N° 09-140 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-141 7S

OBJET : Conventions d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et les associations "ACADEMIE D'AIKIDO DU LITTORAL OCCITAN", "ANANDA MACMACALA", "MASSALIA SPORTS", "MILLE ET UNE MUSIQUES" et "POUPI BIEN ETRE".

Madame TRISCARI, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet des conventions d'objectifs entre notre Mairie de Secteur et cinq associations qui sont sur notre 7^e Secteur et qui sont aussi des associations sur le Pôle Solidarité.

Vous savez qu'avec notre Pôle Solidarité nous nous efforçons d'étendre et de développer des actions. Et là nous vous proposons cinq associations : "Académie d'Aïkido du Littoral Occitan", c'est la pratique

de l'aïkido pour des enfants de 5 à 10 ans, "Ananda Macmala", c'est la pratique du yoga prénatal et des ateliers, "Massalia Sports", c'est la pratique du judo pour des enfants de 4 à 8 ans, "Mille et une Musiques", c'est du chant prénatal pour les mamans enceintes que nous recevons aussi, et "Poupi Bien Etre, ce sont des stages de portage pour les bébés et des stages pour les femmes enceintes. Ces actions se développent.

Je voudrais vous dire aussi que l'on a rajouté un partenariat avec le RESAL Timone, qui va nous faire du dépistage audiovisuel gratuit pour les tout-petits et bien sûr la Mutuelle France Sud avec qui nous travaillons depuis quelques années sur le dépistage auditif gratuit pour les tout-petits et souvent pour les familles. Voilà, Monsieur le Maire.

Avec mes collègues du Pôle Solidarité, je formule le vœu de réitérer ma demande auprès de la Ville de Marseille, encore une fois ! Cela va faire bientôt mon deuxième mandat que je demande cela, pour avoir un avenant sur le Contrat Enfance. Bien sûr, c'est pour les familles, ce n'est pas pour la Mairie de Secteur. Ce sont vraiment des actions qui nous manquent dans nos quartiers, pour pallier aux problématiques de places de crèche. Et aujourd'hui, cela pourrait alléger un peu le coût des prestations pour les familles, des prestations qui pour la plupart sont gratuites mais dont quelques-unes sont payantes, parce que nous devons régler les prestations de ces professionnels de la petite enfance.

Je voudrais formuler aussi mes remerciements et mes félicitations au Service Animation, avec lequel je travaille depuis des années, à sa directrice et aux deux responsables des pôles, qui s'efforcent d'enrichir ces deux pôles avec pas mal d'associations autour.

Voilà, c'est tout ce que je tenais à dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci, Mme TRISCARI. Pas de questions ?

(Aucune question)

Monsieur HOVSEPIAN.

Ce sont donc des conventions d'objectifs avec cinq associations dans le domaine de la petite enfance. Vous savez que l'on a ici, en Mairie d'Arrondissements, un Pôle Solidarité, avec Mme Denise TRISCARI, Mme Ferten DJENDOUBI, Mme Chamia Tir, Mme Gilberte MIZRAHI, qui font vraiment un travail remarquable. Et puisque Mme TRISCARI félicite le Service Animation, et à juste titre, je me permets de féliciter aussi ce Pôle Solidarité pour le travail effectué.

Et je voudrais encore redire que ces Pôles de la Petite Enfance, à Pélabon et Font Obscure, devraient rentrer dans le Contrat Enfance, non pas pour faire plaisir à la Mairie de Secteur mais pour alléger la charge financière des familles. Donc essayons de faire en sorte que la prochaine fois nous votions un avenant.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-141 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N°09-18852-SPORTS -09-142 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS –Réhabilitation totale du terrain de proximité Bégude Sud – 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur PORTERO, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'affectation de l'autorisation de programme pour la réhabilitation totale du terrain de proximité Bégude Sud, dans le 13^e arrondissement, pour un montant de 80 000 Euros.

Cette réhabilitation concerne 3 500 m², composés d'un terrain de basket et de deux terrains d'évolution, dans un état évidemment dangereux pour la pratique du sport et des jeux de plein-air.

Nous sommes évidemment satisfaits de l'aménagement de cette structure, qui avait été transférée à la Mairie de Secteur dans un état d'abandon, comme c'est souvent le cas. Cependant, la rénovation du mini-foot de la Bégude Sud, qui est prioritaire, n'est pas incluse dans cette délibération. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous demandons une nouvelle délibération incluant ce mini-foot.

J'enchaîne sur le rapport suivant puisque c'est toujours sur le quartier de la Bégude. Ce rapport 09-143 7S a pour objet l'affectation de l'autorisation de programme année 2009 relative aux travaux de création de la halle sportive Rose Bégude, d'un montant de 1 200 000 Euros. Cette couverture du plateau sportif de la Bégude a été demandée et souhaitée par l'ensemble des partenaires, suite à une réunion, le 25 novembre 2008, diligentée par la Mairie de Secteur. Par conséquent, cette réalisation tant attendue permettra enfin la pratique des sports émergents, footy, tennis-ballon, foot-salle, etc., pour lesquels la Ville de Marseille possède un retard considérable et inadmissible pour la deuxième ville de France.

Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons que nous féliciter, évidemment, de l'avancée obtenue sur cet équipement. Et je dois ajouter que rien n'aurait été obtenu à ce jour sans l'obstination et les incessantes relances de la Mairie de Secteur auprès des Services de la Ville de Marseille.

J'espère en tout cas que ces réhabilitation et création se réaliseront enfin rapidement, pour le bien de tous, sans attendre quelques années pour que les projets se réalisent. Je vous demande d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

Monsieur HOVSEPIAN.

Je mets aux voix le premier rapport, en intégrant aussi la demande d'intégration de la rénovation du mini-foot de la Bégude Sud.

LE RAPPORT N° 09-18852-SPORTS - 09-142 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,
Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)*

Monsieur HOVSEPIAN.

Donc vous êtes contre l'intégration de la rénovation du mini-foot. Mais je vais vous dire, M. MIRON m'a dit aussi qu'il l'avait oublié et qu'il l'avait rajouté. En même temps, je vais vous dire aussi que je vais demander à notre Adjoint au Sport, que je félicite pour le travail effectué, et cet après-midi nous étions à la Batarelle pour fêter Noël et où notre Services des Sports a remis un magnifique maillot, aux couleurs de l'association sportive et culturelle de la Batarelle, avec le logo de la Mairie d'Arrondissements, sous les applaudissements des parents et des enfants, et ceci grâce à notre Service des Sports, à Thierry, qui est là, et à notre Adjoint au Sport, Antoine PORTERO...
(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Je demande donc à notre Adjoint au Sport d'organiser une réunion pour que l'on puisse restituer et expliquer où l'on en est là-bas, à la Bégude, aux jeunes, aux associations de locataires, aux amicales, etc. Comme ça, très tranquillement, nous ferons le point, nous dirons qui a fait quoi, qui a oublié, qui n'a pas oublié, comment les choses se posent.

RAPPORT n° 09-18853-SPORTS- 09-143 7S

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS –Création de la halle sportive Rose Bégude – 13° arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)
*(Rapport distribué en séance)***

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix le deuxième rapport, le 143 7S.

LE RAPPORT N° 09-18853-SPORTS - 09-143 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,
Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)*

* * *

RAPPORT N° 09-19027-SPORTS –09-144 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS –Parcs des Sports et des Loisirs - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Solidarité Année 2009, pour la réalisation des études. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)
(Rapport distribué en séance)

Madame ANDRIEUX, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez vu que je prends un rapport sur les sports à mon collègue et ami Antoine PORTERO, parce que je voudrais, là, m'adresser aux présidents de Comité d'Intérêt de Quartier présents dans la salle, aux citoyens et aussi à mes collègues et néanmoins amis de la majorité municipale, pour leur dire que l'on n'est vraiment dupes de rien.

J'ai pris ce rapport parce que, lorsque M. MIRON a été choisi par le Maire de Marseille pour être le nouvel Adjoint des Sports de la Ville de Marseille, j'y ai mis beaucoup d'espoir, parce que je suis moi-même d'abord une républicaine. Je l'ai donc abordé, j'ai pris un rendez-vous, je l'ai même invité. J'ai passé tout le temps qu'il a fallu pour lui expliquer, vraiment gentiment et sans arrière-pensée aucune, toute la frustration qui avait été la nôtre pendant des années sur la non-politique, et là encore j'emploie un langage diplomatique, de M. VILLANI, je précise qu'il n'y a jamais rien pour les personnes.

Et il m'a dit : "Lui, c'est lui, moi, c'est moi ! D'ailleurs, le Maire de Marseille m'a donné carte blanche et je fais faire de cette ville, au-delà de Marseille Capitale de la Culture en 2013, la ville sportive". J'étais prête à m'envoler ! Et il m'a décrit, vraiment de façon honnête, il m'a fait y croire un instant, sa volonté de créer des concepts de parcs des sports et des loisirs, et notamment chez nous, dans le parc Athéna, etc.

Et je me suis dit : c'est super, déjà que ce parc Athéna, ils ne nous en font pas un théâtre, ce n'est même pas un parc digne de ce nom, allez ! Banco, on va jouer le jeu, tout le monde va jouer le jeu ! Et si on a besoin du Conseil Général et de la Région, nous emboîterons le pas. Et cela, bien sûr, on est prêt à le voter des deux mains.

Mais, franchement, vous avez de la mémoire, et puis vous êtes les mêmes depuis des années ! Donc vous avez soutenu et vous avez dessiné, à partir d'images de synthèse, à partir de documents de propagande électorale. En 2001, c'était votre programme : "La plaine sportive Athéna". C'était vraiment un fleuron. Il y a là des présidents de CIQ du 13^e : vous aussi, vous étiez au moins aussi enthousiastes que nous !

Cela ne s'appelle plus "plaine sportive", cela s'appelle "parc des sports et des loisirs". On prend les mêmes, on les déshabille, on change de nom, sauf qu'entre temps on a fait d'autres choses, sauf qu'entre temps le foncier s'est rétréci, etc., et que, de plus, un parc de loisirs existe déjà. Donc franchement, arrêtons de faire de la politique de cette façon et d'essayer de prendre, excusez-moi, les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ! C'est indécent, je dis bien : c'est indécent !

Je reviendrai aussi sur deux détails qui n'en sont pas. Nous avons croisé notre collègue et amie Samia GHALI, qui a eu l'agréable surprise de recevoir, après rendez-vous, Richard MIRON, pour discuter des investissements dans sa Mairie, mais épaulé de M. CORTEGGIANI. C'est un élu UMP du 15-16, très charmant au demeurant, sous tous aspects. Mais Mme GHALI a dit : "C'est quand même la première fois, je suis sous tutelle, il est Maire à ma place ? Comment ça va se passer ?" Etc. Je le dis parce que nous interpellons le Maire de Marseille. Un Maire de Secteur a été légitimement élu, à part entière ; il n'a pas à être épaulé ! Parce que je préfère que l'on réalise, huit ans avant, un vrai projet, plutôt que, là, voter pour une étude, faire venir un copain.

Et puis je demande à mon collègue Antoine PORTERO, mais je suis sûre que vous serez solidaires : il faut réfléchir à une manifestation, mais la plus éclatante possible. Car lorsque la Mairie de Secteur du 13-14 investit annuellement 293 000 Euros sur les réhabilitations sportives, etc., et que l'on se rend compte que, d'un coup de baguette magique, la Ville, qui investissait environ 600 000 Euros par an, fait fondre de moitié ou même des deux tiers son investissement, jusqu'à être inférieur à celui de la Mairie de Secteur, là aussi je me tourne vers les présidents de CIQ, parce que ce sont des gens neutres, objectifs, les responsables associatifs aussi : ça, ce sont des chiffres, ce n'est pas de la politique politicienne, on n'est pas en campagne électorale, c'est de la réalité ! C'est : "faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais". Donc je pense que là il faut manifester. C'est indécent, c'est même scandaleux ! J'aurais honte, je nous sens humiliés ! Et j'espère d'ailleurs que tous les responsables sportifs de ces deux arrondissements, quelle que soit la nature de leur sport, l'écriront et le diront haut et fort.

Il y a une collègue, Mme REMADNIA, qui était outrée quand je lui ai appris cela et elle m'a dit qu'elle manifesterait, avec toute la véhémence que caractérise son doux caractère. Je suis sûre que vous emboîterez le pas. Et, encore une fois, cela, il faut vraiment le dire et le dénoncer.

Et je vous le rappelle : l'aumône de 200 000 Euros pour l'année pour les 13^e et 14^e arrondissements, alors que c'est plus du cinquième de la superficie et autant d'équipements sportifs.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci, Mme ANDRIEUX. Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter sur ce qui vient d'être dit. Le parc Athéna, c'est 12 hectares, le projet date déjà de 2001, et entre temps on a fait ce que l'on a appelé la partie urbaine du parc, dans laquelle il y a aussi des pistes cyclables et où on peut courir, il y a des petits terrains de jeux, etc. Mais alors, où est ce grand parc des sports et des loisirs ? Il n'y en a pas ! Je n'en rajouterai pas plus. En tout cas, un projet phare ? J'y mets un grand point d'interrogation. Et au lieu de continuer à vendre des terrains aux promoteurs immobiliers, on pourrait créer ou améliorer un certain nombre de structures collectives, dont des terrains de sport.

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-19027-SPORTS - 09-144 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,
Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)*

* * *

RAPPORT N° 09-18924-EQSO- 09-145 7S

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - -DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX –Attribution de subventions en faveur des équipements sociaux - 1^e répartition 2010. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur NASSUR, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions en faveur des équipements sociaux au titre de l'exercice 2010, pour un montant global de 492 598 Euros.

Vous verrez également dans ce rapport la liste et la 1^e répartition de chaque bénéficiaire. Je vous demande d'émettre un avis favorable.

Monsieur HOVSEPIAN. Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18924-EQSO - 09-145 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N°09-18884-DAS - 09-147 7S

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES –Participations familiales aux activités de loisirs dans les centres d'animation gérés par les Mairies de Secteur- Actualisation des tarifs pratiqués (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Rectificatif valant substitution distribué en séance

Madame MIZRAHI, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet les participations familiales aux activités de loisirs dans les centres d'animation gérés par la Mairie de Secteur. Ces participations sont établies par un barème progressif indexé sur les revenus imposables.

Je vous signale, mes chers collègues, qu'un rectificatif valant substitution a été envoyé par courriel en Mairie du 7^e Secteur, le 8 décembre, à 13 h 30. Ce rectificatif porte sur les nouveaux tarifs des inscriptions en activités de loisirs sans hébergement avec restauration, suivis de la revalorisation des bons distribués par la Caisse d'Allocations Familiales, fixant ainsi le coût total à 4,50 Euros.

Or, le tarif plancher appliqué à ce jour est de 4 Euros, soit une somme identique à la prestation de la CAF versée aux familles les plus démunies. La prestation familiale sera revalorisée en janvier 2010 à 4,20 Euros. Le tarif plancher aurait donc dû être porté à 4,20 Euros. Or, l'augmentation proposée par le Conseil Municipal relève ce tarif à 4,50 Euros. Il s'agit donc, pour les familles ayant un revenu

mensuel imposable inférieur à 485 Euros, d'un surcoût de 0,30 Euro, sous prétexte de responsabiliser ces foyers par une participation dite symbolique.

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements ne peut accepter ce mépris des administrés les plus défavorisés.

Par ailleurs, l'article L.2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le délai de saisine du Conseil d'Arrondissements ne peut être inférieur à 15 jours, sauf en cas de procédure d'urgence. Ce présent récapitulatif valant substitution a été notifié dans un délai de 4 jours par rapport à la date du prochain Conseil Municipal et réceptionné par voie informatique en Mairie de Secteur le 8 décembre, pour le Conseil d'Arrondissements du 9 décembre.

Compte tenu de ce non-respect des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et pour l'ensemble des raisons ci-dessus énoncées, le Conseil d'Arrondissements rejette cette actualisation des tarifs.

Monsieur le Maire, permettez-moi de vous laisser conclure.

Monsieur HOVSEPIAN.

Merci, Mme MIZRAHI. La conclusion est simple. Ce sont les populations les plus humbles de nos quartiers qui payaient 4 Euros par jour pour une journée dans un centre aéré et ce sont des populations, comme Mme MIZRAHI nous l'a dit, qui ont moins de 485 Euros de revenu mensuel imposable. Ces populations percevaient aussi de la CAF 4 Euros, ce qui équilibrait, ce qui couvrait les frais de la journée du centre aéré. Or, la CAF a annoncé qu'elle valorisait de 20 centimes le bon, ce qui fait 4,20 Euros. Et la Ville, de son côté, il y a deux jours, a passé ce tarif de 4 Euros à 4,50 Euros, sous prétexte, comme cela a été dit aussi, de responsabiliser les familles.

Mais qui responsabilise-t-on ? Ces familles dans la difficulté, les plus humbles, qui ne peuvent pas mettre d'argent à la Caisse d'Epargne ou envoyer leurs enfants dans les grandes écoles, à la faculté ou à l'ENA ! De qui se moque-t-on ?

Je n'exagère pas, il y a des choses en place qu'il faut conserver, il faut respecter ces familles. Pourquoi, il y a quelque temps, c'était 4 Euros et maintenant on augmente ? Parce que c'est facile, demain ce sera 5 Euros, puis 5,20 Euros, puis 6 Euros, et on ne permettrait pas à ces familles d'envoyer leurs enfants au centre aéré ! C'est pour cela que nous rejetons cette délibération.

Je mets aux voix cette délibération pour le rejet.

LE RAPPORT N° 09-18884-DAS - 09-147 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18866-DPV – 09-148 7S

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE –Programmation DSU 2009 – 3^e série d'opérations d'investissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame ORTO, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme "Développement Economique et Aménagement, année 2009", à hauteur de 159 000 Euros, pour permettre la réalisation de divers projets.

Il est proposé notamment d'accorder des aides financières pour la mise en place des opérations mentionnées sur le rapport au Conseil Municipal ci-joint. Vous voyez ce rapport en deuxième page.

Pour ce qui concerne les 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, est ainsi concerné le site Frais Vallon, la Rose, les Olives, où il est proposé de soutenir Habitat Marseille Provence qui porte le projet de mise aux normes du Centre Social Frais Vallon.

Les locaux du Centre Social, géré par l'Association de gestion et d'animation du centre socioculturel de Frais Vallon, sont vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité, notamment sur le plan incendie et sur l'accès pour handicapés, selon les conclusions de la Commission Communale de Sécurité ainsi que du Bureau de Contrôle missionné par Habitat Marseille Provence.

Par conséquent, le Centre Social ne peut plus accueillir les enfants de 0 à 12 ans. Des travaux sont indispensables pour permettre à la structure d'accueillir le public dans de meilleures conditions.

Au-delà de cette opération qui nous est présentée, je profite de mon intervention, une fois de plus, comme l'ont déjà fait Monsieur le Maire Garo HOVSEPIAN et Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX, pour rappeler les très fortes interventions pesant sur la Politique de la Ville, notamment en termes d'engagement financier.

En effet, nous savons que le gouvernement actuel, malgré ses habituelles déclarations d'intention, coupe les vivres de l'ANRU, qui risque d'être en cessation de paiement en 2011.

En conclusion, Monsieur le Maire, je crois que nous devons, dès que l'occasion nous est donnée, rappeler notre vigilance et notre refus d'un tel démantèlement annoncé de la Politique de la Ville.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Très bien ! J'adhère totalement à votre conclusion, pour tout aussi mais notamment pour la dernière phrase. La Politique de la Ville, c'est important, il faut lui donner les moyens. Or, aujourd'hui, il n'y a plus les moyens.

Et surtout, il y a aussi de mauvais choix qui sont faits !

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18866-DPV - 09-148 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18957-DAFP- 149 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13^e arrondissement - ZAC de Château-Gombert - Chemin des Lamberts et Chemin Amphoux - Principe de cession à titre gratuit au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en vue de la réalisation d'équipements sportifs du Collège André Malraux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame MASSE, rapporteur.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, ce rapport a pour objet l'approbation du principe de cession à titre gratuit d'un terrain situé dans la ZAC de Château-Gombert, dans le 13^e arrondissement, quartier du Technopole, au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, en vue de la réalisation d'un équipement sportif pour le Collège André Malraux.

Enfin ! Car maintenant depuis des années, une forte population attendait cela. Nous sommes donc favorables à 100 %, mais il nous faut noter quelque chose qui est très important et qu'il nous faut souligner.

Il est écrit dans le rapport que la demande faite par le Conseil Général date de 2009. Je me suis expressément renseignée, via les Services du Conseil Général, et j'ai là une réponse de Monsieur le Maire Jean-Claude GAUDIN, datant du 5 octobre 1999, où l'on voit que cette affaire a déjà dix ans et qu'elle date de la création du collège. Je ne vais pas vous refaire l'historique mais nous avons été menés, depuis dix ans, sur des calomnies et des polémiques menées systématiquement envers nous. Je n'attaque personne personnellement, mais il y a eu en même temps durant la campagne électorale, on remet une petite couche et on fait encore des promesses, des promesses écrites à la présidente de la FCPE. Je veux dire que cela devient vraiment pénible, et en tant qu'élue Conseillère Municipale, pour ma part, cela m'est très pénible quand je suis dans mes quartiers et qu'en fait ce sont les gens, ce sont les 800 élèves, et plus, ce sont les associations que nous devons recevoir le soir, ce sont les universitaires à qui nous devons donner des créneaux horaires.

Donc, aujourd'hui, ce terrain va être cédé gratuitement au conseil Général. Je me suis aussi empressée de demander un peu ce que pouvait faire le Conseil Général et les délais. Mais c'est une programmation, puisque je leur ai appris la nouvelle, ils ne le savaient pas, ni les Services de Madame la Déléguée, Mme Janine ECOCHARD, ni le Conseiller Général, M. Marius MASSE. Donc je leur ai appris cette délibération. Ils en sont ravis, avec un goût un peu âpre dans la bouche mais ils en sont ravis. Et bien sûr, pour la programmation, il faut bien s'attendre à 2010 2011, en poussant au maximum et avec le Président Jean-Noël GUERINI, qui va devoir nous soutenir expressément sur ce dossier.

Donc je ne vous refais pas le petit historique mais j'ai quand même un souci et il est lié à un rapport qui va suivre. C'est qu'en fait, ce terrain est cédé au Conseil Général, nous est cédé parce que je

pense à nos enfants, mais en même temps il y a une modification du PAZ sur ce même quartier, sur cette même zone.

C'est-à-dire que le complexe sportif, Monsieur le Maire de Marseille l'a écrit et les élus qui étaient candidats à différentes élections l'ont largement porté, un domaine sportif énorme devait voir le jour, mais énorme ! Quelque chose que l'on n'avait jamais vu ! Et en fait c'est peu de chagrin. C'est un petit complexe sportif, peut-être, mais tout le reste va être encore lâché et laissé aux promoteurs. Nous n'en pouvons plus !

Mais je ne vais pas empiéter sur le rapport qu'un de mes collègues va excellemment vous expliquer. Bien sûr, nous allons donner un avis favorable sur ce rapport, mais je tenais à donner cette précision qui est très importante et que nous ferons aussi passer au Conseil Municipal, parce qu'il est assez honteux de faire passer ce type de message et de mentir à toute une population ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame VALADEAU.

Juste pour ajouter, après l'intervention qu'avait faite tout à l'heure Mme ANDRIEUX, que bien évidemment cet équipement collectif tant attendu par les collégiens et qui servira le soir aux structures associatives, payé par le Conseil Général, pourra être valorisé au titre du parc des sports et des loisirs. Donc cela n'aura pas coûté grand-chose à la Ville !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Tout a été dit et rectifié. Merci d'avoir dit que la demande avait été faite en 1999 lorsque l'établissement avait été construit. Et un établissement du premier cycle du second degré, dix ans sans gymnase, c'est scandaleux ! Quand il pleut, qu'est-ce que l'on fait ? Où pratique-t-on l'éducation physique ? Ou quand il y a beaucoup de vent, qu'est-ce que l'on fait ? Où ? En classe, comme on le faisait il y a 20, 30 ou 40 ans auparavant dans les écoles maternelles ou primaires ?

Madame HUGON.

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais vous rappeler que certains élus du Conseil Municipal sont extrêmement mobilisés pour la lutte contre l'obésité et notamment chez les adolescents. Or, on sait très bien que la pratique du sport, c'est ce qu'il y a de mieux pour éviter l'obésité chez les adolescents. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Nous le dirons à qui il faut ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18957-DAFP - 09-149 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

* * *

RAPPORT N° 09-18970-DAFP- 09-150 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13^e arrondissement - Les Olives - Chemin de la Ribassière - Cession d'un bien immobilier à la Société Kaufman & Broad. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVOUX, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation du protocole foncier par lequel la Ville cède à la société Kaufman & Broad Méditerranée un bien immobilier bâti, sis chemin de la Ribassière, cadastré Les Olives section E- n° 86, 94 p, 264, 265 et 270, d'une superficie d'environ 13 300 m², moyennant le prix de 1 700 000 Euros.

La société Kaufman & Broad souhaite y implanter un projet immobilier de 93 logements en R+2 et R+3, dont 25 % seront réservés à la vente aux primo-accédants éligibles au Pass Foncier.

Monsieur le Maire, avant de vous donner l'avis de notre Commission sur ce rapport, je voudrais d'abord faire deux observations.

La première : quand la Ville de Marseille a acquis en septembre 1985 ce bien, M. Gaston DEFFERRE, le Maire de l'époque, avait bien dit que ces espaces devraient être réservés pour la construction d'équipements sociaux et d'espaces verts, et certainement pas vendus à des promoteurs.

La deuxième remarque que je voudrais faire, Monsieur le Maire, concerne le prix auquel la parcelle est cédée. En effet, par avis en date du 9 juillet 2009, France Domaine a évalué la propriété à un montant de 2 millions d'Euros. Or, nous dit-on dans ce rapport, compte tenu de l'intérêt social du projet, la cession du bien occupé se fera au prix de 1,7 millions d'Euros, soit une différence de 300 000 Euros.

Il est quand même curieux que pour un projet similaire, dont je vais vous parler après celui-ci, mais n'intéressant pas la société Kaufman & Broad, la Municipalité de Marseille s'aligne exactement sur le prix proposé par France Domaine. Or, là, je me demande s'il s'agit d'un cadeau ou si la société Kaufman & Broad, si vous me permettez une contrepèterie, ce n'est pas "Kaubman & Froad" !

Donc, Monsieur le Maire, avant même d'arriver à l'avis de la Commission, je voulais faire absolument ces deux remarques, en demandant une fois de plus : mais où vont passer ces 300 000 Euros ?

Pour le reste, Monsieur le Maire, je vais vous donner la parole puisque je sais que c'est un projet qui vous tient à cœur et pour lequel justement vous voulez apporter les précisions qui sont les vôtres.

Monsieur HOVSEPIAN. Tout a été dit et excellemment dit !

Madame PONCET-RAMADE.

On continue la série de "La vérité si je mens", 2^e épisode ! Là, c'est quand même extraordinaire ! Je participe aux auditions du Grand Projet de Ville, avec nos amis, et là, l'autre jour, le bailleur locatif, l'OPAC, nous dit : "Nous avons de grandes difficultés pour les Flamants puisque nous devons, d'après la loi ANRU, reloger ailleurs qu'aux Flamants 20 % de la population qui doit y re-habiter et donc il faudrait construire, mais on n'a pas de terrain pour construire des logements sociaux, la Ville de Marseille ne nous en propose pas". Et M. GONDARD, avec sa mine benoite, a dit : "Non, la Ville n'a pas de terrain, il n'y en a nulle part, le foncier est très cher, la Ville ne peut pas acheter du foncier, on n'a pas de terrain". Et ceci devant le Préfet, devant tout le monde.

Et c'est donc un gros menteur ! Parce que la Ville a 13 000 m² de terrain pour Kaufman & Broad, et 6 400 m² de terrain gratuit, donc qu'elle n'a pas acheté, cela fait 20 000 m² ! Donc elle peut parfaitement en donner à l'OPAC pour construire les logements qu'il faut !

Donc je pense qu'il faudrait quand même, là, dire à Madame le Préfet qu'elle a été trompée et que tout le monde à l'ANRU a été trompé. Il y a des terrains mais on les vend ! Au moins, on devrait quand même leur demander que sur ces terrains, les 20 % du logement bâti soient réservés au logement social : ce serait la moindre goutte d'eau qui pourrait un peu compenser. Parce que, quand même, on est dans la série des "menteurs menteurs menteurs" !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

En tout cas, c'est un véritable scandale : on brade tout, on brade le patrimoine municipal. Là, il y a une bastide, il y a un parc qui est exceptionnel. Et en même temps, M. RAVOUX l'a dit, on le vend en dessous du prix des Domaines. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18970-DAFP - 09-150 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

* * *

RAPPORT N° 09-18973 -DAFP-09-151 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE -13^e arrondissement - Château-Gombert - Chemin des Mourets - Cession d'un terrain à la Société Française des Habitations Economiques (SFHE). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur RAVOUX, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation du protocole foncier par lequel la Ville de Marseille cède à la Société Française des Habitations Economiques –vous vous apercevez que par rapport au précédent la dénomination est toute autre– un bien immobilier sis Chemin des Mourets, 13^e arrondissement, cadastré Château-Gombert section M n° 179 p, d'une superficie d'environ 6 400 m² et moyennant le prix de 1 400 000 Euros.

Comme précédemment je ferai la même remarque, en disant que la Ville de Marseille, en septembre 1985, avait acquis gratuitement ce bien et que le Maire de l'époque, M. Gaston DEFFERRE, avait précisé que ces parcelles devaient être destinées à la réalisation d'équipements sociaux et d'espaces verts. Or, aujourd'hui, un délaissé de terrain de 8 700 m² subsiste à l'état de friche et sur une partie duquel il est envisagé de réaliser un parking public d'environ 2 300 m² Mais aussi, plusieurs promoteurs se sont manifestés auprès de la Ville de Marseille pour l'acquisition du terrain restant représentant la fameuse superficie de 6 400 m² que j'évoquais tout à l'heure.

La Société Française des Habitations Economiques a présenté le meilleur projet, prévoyant l'implantation d'un programme immobilier de trois immeubles collectifs R+3, d'environ 73 logements, dont 100 % seront destinés à la vente à des primo-accédants éligibles au Pass Foncier. Vous voyez bien ce que je disais tout à l'heure : dans ce cas, 100 % destinés à des primo-accédants éligibles au Pass Foncier ; dans le cas précédent, seulement 25 %. Et on s'aligne cette fois-ci sur France Domaine : 1 400 000 Euros, c'est la somme qu'avait évoquée France Domaine et c'est la somme à laquelle est vendue cette parcelle de terrain à la Société Française des Habitations Economiques. Ce n'est pas Kaufman & Broad, évidemment !

Pour tout cela, la Mairie de Secteur exprime sa très grande réserve quant à cette opération, d'abord parce que les éléments mis à disposition des élus d'Arrondissements sont insuffisants pour apprécier sereinement ce projet qui porte sur la cession de ce terrain à la Société Française des Habitations Economiques.

Par ailleurs, ce terrain situé chemin des Mourets est au Nord du terrain de sports et constitue une opportunité en matière d'aménagements sportifs et urbains. Il convient donc de ne pas céder la totalité de cette parcelle, notamment dans le cadre des agencements envisagés sur le noyau villageois, en relation avec la place des Héros dont l'aménagement est programmé en lien avec la sécurisation de la circulation automobile qui vient d'être réalisée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. A savoir : un espace d'accompagnement et de valorisation du terrain de sports, une liaison piétonne entre le chemin des Mourets, le parking Palama, qui doit être réaménagé, le terrain de sports et le long des berges du canal.

D'autre part, des observations relatives à ces réservations foncières avaient par ailleurs été faites début 2009 par la DAEP/DGST et par la DGUH/DEAM. Or aucun élément ne permet de vérifier si ces observations ont été prises en compte. En effet, le protocole foncier qui doit être approuvé par cette délibération n'est pas joint au rapport transmis.

En conséquence, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements, c'est que je vous propose, émet des réserves sur le périmètre de cession, en l'absence des pièces annexes indispensables.

De surcroît, en date du 29 septembre 2009, Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Sport informait Monsieur le Maire du 7^e Secteur du lancement d'une étude de réaménagement complet du stade de Gombert. Evidemment, vous ne pouviez être que favorable à cette rénovation, Monsieur le Maire, mais vous interpeliez cependant Monsieur l'Adjoint délégué au Sport, en date du 12 novembre 2009, pour que cette rénovation prenne en compte les nuisances subies et les inquiétudes des riverains consécutives aux stationnements anarchiques des utilisateurs du stade, dont la Mairie de Secteur se fait le relais depuis de nombreuses années.

Et à ce jour, la rénovation du stade et la cession du terrain, objet de la présente délibération, ne semblent pas bénéficier d'une quelconque coordination ni de la moindre concertation avec les habitants ou avec le CIQ concerné, c'est-à-dire le CIQ des Mourets.

Voilà, pour toutes ces raisons, ce que nous proposons.

Madame MASSE.

Cela va être très court, mais ce sont toujours des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, car ce sont mes quartiers, j'y suis née, je les ai vus se développer et c'est très bien ! Nous sommes tous ravis de voir arriver une nouvelle population, heureusement d'ailleurs, c'est très bien. Nous ne sommes pas contre ; il faut arrêter de nous attaquer en nous disant : "vous êtes contre les nouveaux arrivants". Loin de là ! Mais dans quelles conditions ? Aidez-nous ! M. BOURGAT, M. DAUMERGUE, aidez-nous !

Vous le comprenez, M. DAUMERGUE, vous qui vivez dans nos quartiers. Imaginez la Ribassière : vous sortez sur un chemin qui va se rétrécir, vous passez à côté des HLM pour sortir sur une petite route étroite. Mais rien n'est fait ! Les maisons, les appartements vont pousser comme des

champignons, mais quand verra-t-on les routes, les voiries ? Quand verra-t-on les écoles, les crèches ? Et ne me dites pas que..., cela fait des années ! Le retard pris, on ne le rattrapera plus jamais !

S'il vous plaît, faites une pause ! Faisons tous une pause ! Arrêtons ces permis de construire, ces arrangements avec que ce soit Kaufman & Broad ou les autres ! Je n'ai aucun intérêt avec eux, mais ce n'est peut-être pas le cas de tout le monde. Arrêtons, posons-nous !

Non, ce n'est pas vous, M. BOURGAT, que je regardais, loin de là ! Mais je vous parle en tant que représentant de votre Groupe majoritaire à la Mairie de Marseille.

Donc, s'il vous plaît, soyons responsables ! Soyons honnêtes avec notre population ! Nous n'allons faire que des mécontents, les anciens et les nouveaux. Les nouveaux pensent qu'ils arrivent dans un Eden, c'est un Enfer ! Alors, s'il vous plaît, je souhaiterais qu'il y ait vraiment une responsabilité générale et que l'on prenne conscience que, là, vraiment, on arrive au bout ! Il faut arrêter ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Là encore, on a un exemple de braderie, on brade. Deuxièmement, on a aussi un exemple qui va contre la réalité du terrain, de la vie de tous les jours. Et si le président du CIQ des Mourets m'entendait –je sais que vous êtes là, mais c'est une façon de dire les choses–, s'il m'entendait avec la population des Mourets ! Ils nous ont présenté des projets de stade, de terrain, de structures, de crèche, de jeux et autres, sur des terrains qui existent. Mais ces terrains sont cédés pour d'autres causes que la cause publique, c'est-à-dire pour la cause financière. Voilà ! Et, encore une fois, on le déplore vivement, je le déplore avec tous mes collègues ici présents et avec ceux qui se sont exprimés, M. RAVOUX et Mme MASSE.

Nous rejetons donc le rapport de la Mairie Centrale et je mets aux voix ce rejet.

LE RAPPORT N° 09-18973-DAFP - 09-151 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

Monsieur HOVSEPIAN. Ils sont "contre", donc le vœu que tu as fait, Florence, reste pieux, du moins pour l'instant !

RAPPORT N°09-18936-DPJ-09-152 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS –Plan climat municipal - Mise en valeur de jardins et espaces verts méditerranéens durables - Approbation de l'affectation des autorisations de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame PONCET-RAMADE, rapporteur.

Ce rapport porte sur la mise en valeur de jardins et espaces verts méditerranéens durables. Durables, cela veut dire qu'il n'y a pas trop d'engrais, pas trop de pesticides, d'herbicides, d'insecticides. C'est-à-dire que ce sont des jardins qui normalement ne sont pas trop toxiques. Parce que vous savez que tous ces produits sont quand même cancérigènes, mutagènes, avec des troubles pour la reproduction. Ils sont dits CMR : cancérigènes, mutagènes et avec des troubles pour la reproduction. Du reste, vous avez dû remarquer que la population masculine et féminine est de plus en plus stérile. Donc ces produits vont être éliminés des jardins et cela va être des jardins normaux, que l'on appelle méditerranéens.

En fait, effectivement ces jardins sont plus économes, puisque normalement on plante des espèces méditerranéennes, donc qui ont besoin de moins d'eau. On ne met pas d'intrants, on ne met pas de pesticides, etc., et on plante des végétaux adaptés, ce qui permet donc à la biodiversité de prospérer. Car vous savez que les insectes, les abeilles, etc., sont tous tués par les produits que l'on met dans les jardins. Cela risque donc de donner une chance à la biodiversité.

Donc cette mesure est très sage. Elle est tardive, parce qu'il y a quand même quinze ans qu'on la demande, mais elle est sage.

Par contre, je voudrais vous parler du projet que la Mairie de Secteur porte. C'est un projet de jardin partagé, en gestion associative sous convention, sur des terrains attenants au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Font Obscure, dans le 14^e. Ce projet a été monté par les étudiants de l'Université de Provence, par Bruno COCAIGN, par toute la Mairie de Secteur, tous les gens qui travaillent dans les

Services. Ce projet a donc été préparé, puis déposé en Mairie, et il a été apparemment accepté par Mme CARADEC et par tout le monde.

Donc on va continuer, on va essayer de faire des jardins qui coûtent moins cher, qui sont partagés, on va les faire sur des terrains à des endroits où l'on pourra planter sans que cela coûte trop d'argent et sans que cela abîme trop la santé des gens. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

En tout cas, c'est un projet qui nous tient particulièrement à cœur et il faut le réussir. D'ailleurs, nos élus se donnent beaucoup de mal, Bruno COCAIGN fait un travail exemplaire dans ce domaine et avec tous les partenaires concernés. Il faudrait également que le Maire de Marseille nous donne le financement nécessaire pour réussir cela.

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, je ne suis pas un spécialiste de l'horticulture mais d'abord, le rapport qui nous intéresse, celui de la Mairie Centrale, s'occupe simplement et seulement de modifier des jardins dans le sens d'une économie d'eau et de produits d'entretien sur tous les espaces verts de Marseille. Par contre, en ce qui concerne les jardins partagés, Mme CARADEC veut faire une autre présentation en 2010. Donc je fais totalement la séparation entre le rapport sur la mise en valeur de jardins et espaces verts méditerranéens, et les jardins partagés.

Les jardins partagés, c'est un autre problème puisqu'il y a une procédure particulière où il faut, paraît-il, une association porteuse, qu'apparemment vous avez, donc je suis ravi qu'elle y soit. Et deuxièmement, il faut des cofinancements précis.

Alors si sur ce rapport nous aurions pu peut-être voter tous ensemble, malheureusement le problème, c'est qu'à partir du moment où il y a une modification et que l'on mélange les genres, je suis obligé et je pense qu'avec mon Groupe nous allons nous abstenir, mais uniquement pour une raison de forme, comme d'habitude. Nous ne sommes pas contre les jardins, au contraire ! C'est contre la forme du rapport.

Monsieur HOVSEPIAN.

On a déjà beaucoup parlé là-dessus. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18936-DPJ - 09-152 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,

Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18944-DAEP-VL - 09-153 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - VILLE ET LITTORAL -13^e arrondissement - Place des Héros et ses abords - Château-Gombert - Approbation du projet d'aménagement et de l'affectation d'une autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Ce rapport a pour objet l'approbation du projet d'aménagement de la Place des Héros.

Vous savez que la Place des Héros, c'est la place mythique de Château-Gombert. C'est une place qui rappelle à la fois l'histoire et le patrimoine de ce noyau villageois. Cette place était vieillissante et les élus que nous sommes, notamment Mme ANDRIEUX, M. MASSE, le Maire d'Arrondissements et les élus, nous avons convenu ensemble, solidairement, partenarialement, d'essayer de rénover cette Place des Héros.

Cette place sera donc rénovée. Des études ont déjà été faites, elles avancent. Une première présentation du projet a été faite, donc le projet avance et trois choses sont prises en compte, je vous les dis : d'abord, un espace urbain sur la place même, ensuite des places de parking, puisque la place aujourd'hui sert davantage de parking qu'autre chose, donc des places de parking tout autour et en bas également, et en même temps un sens de circulation autour de la place.

Sont intéressés par ce projet, bien sûr, la CUM, pour tout ce qui est voirie, la Ville aussi, et d'ailleurs, ici, cette délibération concerne l'intervention de la Ville, pour des études, pour l'éclairage

et pour une partie de la circulation, mais sur l'ensemble du projet, la maîtrise d'ouvrage, c'est essentiellement la Communauté Urbaine.

D'après les premières estimations qui ont été faites, et après les avoir revues, le projet se monterait aux environs de 2 millions d'Euros. Et dès le début du projet, la Région, par l'intermédiaire de Mme ANDRIEUX, s'est engagée à apporter 80 % du financement pour ce projet.

Aujourd'hui, la Communauté Urbaine attend. La Région va mettre en place un contrat de développement avec la Communauté Urbaine, pour prendre en compte ce dossier. Et lors de notre réunion de programmation avec la CUM, nous avons placé en priorité des priorités la rénovation de la Place des Héros pour 2010. D'autres places suivront, ce sera une surprise, je le dirai plus tard, mais nous commencerons par la Place des Héros.

Madame ANDRIEUX.

Là aussi, il y a ceux qui parlent et il y a ceux qui font. Certains en ont rêvé, l'ont vendu tel que, et d'autres le font. Tu t'en rappelles, Florence, c'était un soir d'inauguration du marché de Noël où nous avons fait cela. La Ville depuis je ne sais plus combien d'années, déjà trop, et la Communauté Urbaine, vous aviez la même personnalité à la tête des deux, mais il a fallu que ce soit nous. Donc j'espère que je ne vous entendrai pas, comme certaines, grandes par la taille et par la bouche aussi, dire que ce sont elles ! Et on se chargera de prêcher la bonne parole.

Parce qu'encore une fois, la vérité, dans la vie c'est très important. Le "gling-gling", c'est bien beau, les caméras de télé, s'aplatir devant un micro ou mettre sa trombine toujours bien apprêtée, c'est formidable, mais il y a aussi l'action.

Et quand on a des gens qui sont en difficulté comme ça... et je voudrais remercier Christophe MASSE aussi, mon collègue et ami, puisqu'il y a une problématique des commerçants, très attachés à la question des parkings, parce que c'est un noyau villageois à la fois dynamique mais qui a des difficultés de stationnement récurrentes. Et là, encore une fois, il y a des recherches non seulement pour retrouver des places de parking mais aussi on a déjà fait combien de réunions publiques pour agrandir derrière la Poste, etc., et faire en sorte, que ce soit le mieux vivre ensemble, comme disait Nadia BRYA, l'intérêt économique des commerçants et la dynamique de ce noyau se retrouvent et que l'on participe aussi à la valorisation de notre ville dans le cadre de Marseille Provence 2013 !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DAUMERGUE.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous réjouissons tous de la présentation de ce rapport, qui arrive après cinq années de travail acharné puisqu'une première demande avait été envoyée à M. TALAZAC au début de l'année 2004 et que le premier plan a été réalisé par M. RULLIERE, de la DGST/DAEP, en octobre 2005. Lors de la réception de ce plan, une rencontre a été organisée sur place et des modifications demandées. Suite à la première réunion de concertation, le 12 décembre 2005, dans les locaux de l'ancienne école de filles, la nécessité de trouver de nouvelles places de parking a été soulevée avec force et une nouvelle visite a été programmée avec M. RULLIERE, pour lui montrer les espaces disponibles dans les alentours de la Poste. Suite à cette rencontre, le plan modifié a été de nouveau présenté à la population, dans les locaux de la Maison du Développement, sur le Technopole. Le 30 mars 2006, nous avons voté une AP de réserve de 450 000 Euros à la Communauté Urbaine, ce qui correspond aujourd'hui à environ 20 % restant du coût des travaux, compte tenu que Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX s'était engagée oralement, lors d'une réunion tenue au CIQ de Sainte-Marthe, le 19 novembre 2007, à ce que la Région contribue à hauteur de 80 % du montant des travaux, confirmé par courrier en date du 21 décembre 2007.

Encore une fois, nous nous réjouissons de l'aboutissement des travaux menés par tous les élus pour le bien-être des Gombertois et pour voir enfin cette place retrouver la beauté qu'elle mérite. Mais pour une raison de forme, nous nous abstiendrons sur le rapport tel qu'il est présenté.

Monsieur HOVSEPIAN. Abstention, cela veut dire que l'on reste là où on est !

Monsieur DAUMERGUE. Non, on ne reste pas où on est !

Monsieur HOVSEPIAN. On s'abstient, on garde ce que l'on a !

Monsieur DAUMERGUE.

Attendez ! Un mot pour terminer, s'il vous plait. A la demande du CIQ de Château-Gombert et de nous aussi, le lavoir a été réhabilité et je vous encourage à aller le visiter parce qu'il est magnifique. Donc, nous aussi, nous nous occupons de...

Monsieur HOVSEPIAN. Merci !

Monsieur COCAIGN.

Puisque l'on parle de promesses tenues et non tenues, je compte bien que les CIQ qui sont nombreux autour de Château-Gombert et qui dépendent de Château-Gombert auront noté que le Groupe UMP, ce soir, a voté contre ce projet !

Plusieurs élus du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille" :

"Non, on s'abstient !"

Monsieur HOVSEPIAN.

Abstention du Groupe UMP, ce qui signifie que l'on reste comme l'on est, la place reste en son état !

Monsieur COCAIGN. Il faudra m'expliquer pourquoi vous vous abstenez. En tout cas, il faudra l'expliquer à eux !

(Diverses réactions dans la salle, sans micro)

Monsieur HOVSEPIAN.

C'est M. COCAIGN qui a la parole ! Tout le monde a bien compris et on le fera comprendre encore quand il le faudra !

Monsieur COCAIGN.

Je note dans le rapport au Conseil Municipal, donc qui a été préparé par Mme Martine VASSAL, qu'a priori ce projet qui va être voté propose la création d'un espace réservé aux manifestations et marchés, desservi par une voie de circulation et par un petit parking organisé et réglementé. Donc je me réjouis que la Mairie de Marseille réglemente ce parking, nous allons enfin voir apparaître des agents municipaux supplémentaires –supplémentaires à rien du tout pour l'instant–, et ait donc accepté d'organiser un marché sur cette place, sachant que jusqu'à aujourd'hui la plupart des marchés qui ont été proposés à la Ville de Marseille ont été refusés.

Madame MASSE.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, même pas relever ce qu'a dit M. DAUMERGUE, même pas leur vote. Je voudrais juste dire, puisque maintenant c'est la Communauté Urbaine qui s'occupera de la place et qui va faire ces travaux, je voudrais apporter une petite précision. La place ouverte au marché, bien sûr ! Ouverte à des moments de repos pour nos anciens, pour nos plus jeunes, très bien ! Un musée, l'accès à la culture, quelques places de parking, alors là attention ! On a besoin de garer les voitures, il faut être dans la réalité, nos commerçants ont besoin de travailler. Sur la traversée du noyau villageois, on est dans l'impossibilité de se garer, il va falloir quand même vraiment trouver des solutions. Donc je tenais à préciser cela, Monsieur le Maire. Attention, soyons très vigilants ! Il faut des places de parking, pour ne pas que nos commerçants et notre village meurent. Merci.

Monsieur HOVSEPIAN.

En ce qui concerne les places de parking qu'il y aura, à ce jour, peut-être davantage après, il y aura autant de places de parking qu'il y en a aujourd'hui : sur la place elle-même, contre le mur de l'église, en épi, en face aussi la chapelle des Pénitents, en bas également derrière la Poste. On avait le comptage des places, il y en avait au moins autant, et peut-être que nos techniciens, dans les études, trouveront encore d'autres places.

S'il n'y a plus d'intervention, je dois dire, M. DAUMERGUE, que j'ai assisté à une de ces réunions, il y a quatre, cinq ou six ans, avec M. TALAZAC, pour la Place des Héros. Et il nous avait présenté une planche où il n'y avait pratiquement rien ! Rien n'était pris en compte, il y avait seulement la place, mais rien n'était prévu, rien n'était programmé. Et quand on lui a parlé de sommes ou autres, il avait dit : "Pour l'instant, ce n'est pas dans la programmation". Après cela, on a voulu encore avoir un

plan, on nous l'a caché. La Mairie d'Arrondissements l'a demandé, pour y travailler dessus. Non, on nous a répondu : "çà n'existe pas". Etc. Bref, je ne veux pas revenir là-dessus.

Aujourd'hui, cette Place des Héros sera actée dans la programmation des travaux de la CUM en 2010, suite à la signature de la convention de développement qui sera passée avec la Région.

Donc, merci à la CUM ! Merci à la Région ! Merci aussi à la Ville, qui apporte également sa participation ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18944-DAEP-VL - 09-153 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,
Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)*

* * *

RAPPORT N° 09-18991-DEAM – 09-154 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT –4^e et 13^e arrondissements - ZAC et concession de Saint-Just - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2008 - Participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan - Avenant n° 13 à la Concession d'Aménagement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LORENZI, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC de Saint-Just par Marseille Aménagement au 31 décembre 2008, avec une participation d'équilibre estimée à 720 388 Euros, ainsi que de l'avenant n° 13 à la concession d'aménagement.

Le Compte Rendu Annuel de la ZAC fusionne en effet les opérations de la concession situées dans la ZAC de Saint-Just et en dehors de celle-ci.

Mes chers collègues, je vous évite les délais de l'avancement de l'opération et je vous fais grâce du bilan arrêté au 31 décembre 2008, mais j'interpelle, une fois de plus, l'attention de mes concitoyens sur la lenteur inacceptable, car, conclusion, il faut cinq ans pour les dossiers traités avec la Ville de Marseille et Marseille Aménagement.

Je vous demande d'émettre un avis très favorable.

Monsieur HOVSEPIAN. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18991-DEAM - 09-154 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

* * *

RAPPORT N° 09-18953-DEAM – 09-155 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT –13^e arrondissement - ZAC du technopôle de Château-Gombert - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan d'Aménagement de Zone (PAZ). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur FLORY, rapporteur.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, on va revenir un petit peu, si vous le voulez bien, sur la ZAC du Technopole de Château-Gombert, avec un rapport qui a pour objet l'approbation de la demande faite auprès de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans le but de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan d'Aménagement de la Zone, le PAZ.

Je voudrais commencer par porter à votre connaissance un certain nombre d'éléments qui sont propres à cette zone.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui il y a 3 800 étudiants, il y a 3 000 employés, il y a 3 000 habitants sur la zone, autrement dit à peu près 10 000 personnes au quotidien sur cette zone. Et puis il y a bien des projets de développement autour des centres d'excellence scientifiques, en particulier en mécanique, il y a de nombreuses implantations d'entreprises qui se poursuivent, heureusement.

Mais c'est un espace de développement technopolitain qui est limité et qui est l'un des rares à Marseille, qui trouve sa dynamique aussi dans sa proximité. Il faut donc le préserver de toute opération immobilière déraisonnée.

Le Contrat de Plan Etat-Région, qui a commencé en 1999 et qui s'est terminé en 2006, avait, comme on l'a déjà dit, inclus ce projet et je vous donne quelques chiffres complémentaires : c'était 3,6 hectares qui étaient dédiés à des équipements sportifs, "la Plaine Sportive", avec deux stades, dont un pelusé, plusieurs gymnases, accessibles bien sûr aux élèves du collège, aux écoles d'ingénieurs, aux étudiants qui sont sur la zone, aux employés du site, aux habitants, bien sûr, et aux structures associatives. Et les financeurs principaux étaient la Ville de Marseille (et l'Etat), et avec l'aide aussi du Conseil Général.

Eh bien ! Comme on l'a déjà souligné, les promesses n'ont pas été tenues ! Aujourd'hui, après la pression que l'intérêt des promoteurs a pour ces zones, une partie de "la Plaine Sportive" est déjà ciblée sur des habitations, il est déjà prévu trois nouveaux secteurs de logements sur la zone.

On nous demande aujourd'hui d'approuver la demande à la CUM de prescrire une enquête publique sur le PAZ, mais sans en avoir vraiment les détails. Et puis je dois dire que j'ai été un peu troublé parce qu'il y a déjà eu une enquête publique sur cette zone et qui ressemblait étrangement à celle que l'on a ici. Donc on peut quand même s'interroger puisqu'elle avait donné ses conclusions. Cette enquête, c'était en fin 2007.

Des équipements sportifs sont prévus, là, dans le cadre de ces aménagements, en particulier ceux que l'on a évoqués tout à l'heure et qui sont financés par le Conseil Général 13. Et l'on ne peut que s'en réjouir. Mais il est également prévu la récupération d'une partie de cette réserve de terrain, pour construire des logements, pour des promoteurs immobiliers privés. Et c'est, il faut le dire, en conformité avec d'autres opérations immobilières sur la commune, avec notre Municipalité de droite qui fait passer les intérêts des promoteurs privés et des financiers avant l'intérêt général.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur FLORY.

Une association, "Les Poumons Verts", s'est constituée et rassemble les habitants du site. Je pense, Monsieur le Maire, que vous les avez déjà rencontrés. Elle a déjà pu modérer l'extension des constructions, parce que s'il n'y avait pas eu d'élément modérateur, je cois qu'il n'y aurait plus du tout d'espace. Et elle a déjà pu modifier cette extension, après cette enquête publique en particulier, qui a été terminée en fin 2007. Sans me faire le porte-parole de cette association, je sais qu'elle s'inquiète du taux de croissance de l'habitation, qui est déjà de 20 %, donc bien supérieure aux autres zones de la commune, et qui ne s'accompagne pas de l'aménagement qui est susceptible de préserver bien sûr le cadre de vie et puis d'apporter aussi ces équipements sportifs qui sont essentiels.

Donc aujourd'hui, il faut le savoir, les habitants, les élèves, les étudiants, sont obligés d'aller chercher des places dans d'autres équipements sportifs et on sait tous qu'ils sont tous saturés, avec aussi tous les risques que cela comporte.

Donc comment peut-on prétendre être attractif pour des étudiants français et étrangers, pour de nouvelles entreprises, sans doter le site de moyens à la hauteur de ses ambitions, en laissant l'immobilier privé occuper l'espace ? C'est obérer le futur.

Alors je crois que nous sommes tous favorables à la création d'espaces sportifs nouveaux, comme c'est indiqué, mais il faut garder l'ambition initiale, il ne faut pas réduire l'espace qui était prévu au départ. Et on ne peut être aussi que favorable à la création de logements nouveaux, qui sont indispensables au développement, mais en menant une action concertée et en préservant l'intérêt général.

Pour terminer, je voudrais dire que le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements souhaite être étroitement associé au projet de modification du PAZ en étant désigné comme un lieu d'enquête publique, avec au minimum une permanence du commissaire enquêteur, et connaître au préalable, cela paraît évident, l'objet précis de la modification. Et donc, dans ces conditions-là, je vous propose d'émettre un avis favorable.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN

Merci, monsieur le professeur puisque vous nous avez donné des chiffres, le nombre d'étudiants, le nombre d'emplois, le nombre d'habitants...

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, je voudrais simplement vous dire que, quand j'ai lu ce rapport, je me suis dit que la demande de prescription d'une enquête publique pourrait suffire. Et traditionnellement, vous le savez, quand il y a des modifications apportées au rapport, etc.,

nous nous s'abstenons. Mais, pour une fois, je dois vous dire que quand j'ai lu ce rapport, je me suis dit que quand même, dans le fond, j'étais assez d'accord. Donc, pour une fois, nous donnerons un avis favorable.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

Donc, là, la forme rejoint le fond ! M. FLORY, je vous disais donc merci pour tous ces renseignements...

Madame HADJ CHIKH.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je voudrais juste faire une petite réflexion. Donc, pour le coup, on peut revenir sur tous les autres rapports sur lesquels ils s'abstiennent, puisque ce n'est plus une question de forme finalement, on est bien là sur des positions de fond.

Monsieur HOVSEPIAN. C'est ce qu'il a dit.

Madame HADJ CHIKH. Mais pour les autres rapports aussi !

Monsieur HOVSEPIAN.

Pour les autres rapports aussi, vous avez parfaitement raison. Donc, M. FLORY, merci pour toutes ces informations...

Madame HUGON.

Monsieur le Maire, excusez-moi, je voudrais juste faire part au Conseil de mon angoisse. On parle d'enquête publique mais quand on voit comment elles sont utilisées et comment on en tient compte à l'arrivée, je suis un peu angoissée. Je prends comme exemple ce qui s'est passé pour la L2, je prends comme exemple ce qui se passe pour la prolongation du tunnel Prado Carénage, je prends comme exemple ce qui s'est passé pour l'enquête publique pour Bel Air : très franchement, la notion d'enquête publique, cela m'angoisse un peu !

Monsieur HOVSEPIAN. Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune autre intervention)

Monsieur HOVSEPIAN.

Encore une fois, merci, M. FLORY, pour ces informations sur la ZAC et surtout également sur la Plaine Sportive. Vous avez ajouté des éléments extrêmement intéressants.

Je suis tout à fait d'accord avec l'association "Poumons Verts", qui fait un travail formidable, là-bas, sur place, pour la préservation de la qualité de vie et pour l'environnement. C'est vrai, je me suis retrouvé avec cette association, notamment parce qu'à la rue Copernic, sur le terrain qui est en face, on veut aussi construire, c'est également prévu. Donc l'association "Poumons Verts" se bat pour essayer de préserver les derniers terrains qui restent encore sur ce plateau de la ZAC de Château-Gombert ou sur le plateau de la Croix Rouge, c'est à côté. Donc là, il y a vraiment une bataille à mener. Et je partage toutes les préoccupations qui sont les vôtres.

Pour revenir sur le corps de la délibération lui-même, chaque fois je le dis, lorsqu'il y a enquête publique, il faut que la Mairie d'Arrondissements soit étroitement associée d'abord au projet de modification de la PAZ et ensuite, que l'enquête publique ait lieu, ici, en Mairie d'Arrondissements, ou au moins qu'il y ait un commissaire enquêteur à la disposition de la consultation des habitants.

L'enquête publique sur la L2 nous a donné un exemple lorsqu'elle a lieu en Mairie d'Arrondissements. Certes, la L2 est un projet important, mais on a eu 1 200 préconisations ou observations sur la L2.

Donc voilà les deux éléments que je voulais préciser avant de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18953-DEAM - 09-155 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18965-DGSF 09-156 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - OPAC Habitat Marseille Provence - Plan Stratégique Patrimonial 2007/2009 - Réitération de la garantie de la Ville sur le tirage n° 2 effectué en 2009 sur la ligne globale de financement pluriannuelle. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GROSS, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre du Plan Stratégique Patrimonial 2007/2009 de l'OPAC Habitat Marseille Provence, la réitération de la garantie de la Ville sur le tirage n° 2 effectué en 2009 sur la ligne globale de financement pluriannuelle.

Une fois de plus, les choix de la Mairie Centrale vont à l'encontre de l'histoire. Malgré cela, Monsieur le Maire, je soumetts ce rapport au vote avec un avis favorable.

Et je remercie le sourire de M. BOURGAT lorsque j'ai dit que les choix de la Mairie Centrale vont toujours à l'encontre de l'histoire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci. Je mets aux voix ce rapport

LE RAPPORT N° 09-18965-DGSF - 09-156 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N°09-18952-DEAM - 09-157 7S

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT –14^e arrondissement - Avis du Conseil Municipal sur la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille pour permettre la réalisation d'une opération de logements sur le site de Bel Air, traverse de Gibraltar. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Ce rapport a pour objet le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour permettre la réalisation d'une opération de logements sur le site de Bel Air, traverse de Gibraltar.

Mes chers collègues, encore une fois, et je pèse mes mots, c'est une affaire scandaleuse. Il y a eu une enquête publique pour faire cette opération immobilière et on demande une modification du PLU, car sommes là, aujourd'hui, sur un espace boisé classé. C'est scandaleux à deux titres.

D'abord, entre le collège et la cité, il y a des besoins impératifs d'espaces publics et ces besoins sont énormes. Ils sont réclamés par les habitants, par l'association des habitants et le CIQ, également par la Direction du collège, notamment pour des questions de sécurité ou plutôt d'insécurité, pour élargir des voies, pour avoir des espaces beaucoup plus confortables. Il y a donc des besoins d'espaces publics et on vend encore à des promoteurs.

Ensuite, sur ce secteur, je le dis aussi et cela va vers la règle que l'on vient de définir et de se donner, il y a déjà 75 % de logements sociaux. Donc il faut un rééquilibrage général sur Marseille, comme je le disais, et c'est pourquoi nous disons non, nous rejetons cette délibération du Conseil Municipal. Et je suis convaincu, en tout cas nous le ferons, que nos collègues à la CUM nous entendrons sur ce dossier.

Donc nous rejetons la proposition de la Mairie Centrale en ce qui concerne ces logements sur le site de Bel Air, traverse de Gibraltar. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18952-DEAM - 09-157 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts,

Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-18969-DGSF - 09-158 7S

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - OPAC Habitat Marseille Provence - Opération "Saint Théodore OM" - 13^e arrondissement - Réhabilitation du groupe Saint-Théodore OM de 220 logements sociaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame ANDRIEUX, rapporteur.

Je ne serai pas longue, simplement pour vous dire que, bien sûr, nous voterons cette garantie d'emprunt de la Ville pour l'OPAC Habitat Marseille Provence sur l'opération Saint-Théodore.

Mais cela va dans le droit fil d'une Municipalité qui lisse les programmations, qui met en moyenne cinq à dix ans, voire ne réalise jamais des promesses électorales, parce que, là, qu'est-ce que l'on n'a pas entendu pendant les différentes campagnes électorales ! Heureusement qu'il y a eu la mobilisation de l'Amicale des Locataires ! Heureusement que l'on a des habitants patients, trop généreux, trop sympathiques. Et que ce soit avec Florence MASSE, avec Tony LORENZI, Stéphane MARI, Denise TRISCARI, enfin tous les collègues qui nous ont accompagnés, avec Garo bien sûr et Jean-Pierre RAVOUX, il fallait re-panser les plaies et surtout, expliquer ou essayer de rétablir la vérité sur des contre-vérités.

Une fois pour toutes, les adultes, c'est comme les enfants : il faut toujours faire ce qu'on leur dit. Encore une fois, ce n'est pas, d'un coup, une volonté sympathique de la Ville ou un cadeau de Noël, le second de la soirée ; non, c'est l'opiniâtreté et la persévérance de l'Amicale des Locataires, épaulée par toutes celles et tous ceux qui appartiennent à la majorité de cette Mairie de Secteur.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18969-DGSF - 09-158 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N°09-18972-DGSF - 09-159 7S DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS - Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Habitat Marseille Provence - Opération "Strauss" - 14^e arrondissement - Réhabilitation du groupe Strauss de 207 logements sociaux (4^e tranche). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur PAYAN, rapporteur. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remplace au pied levé mon excellente collègue Nadia BRYA.

Ce rapport a pour objet la garantie de la Ville de Marseille pour le remboursement d'un emprunt Eco prêt logement social réhabilitation de 1 854 000 Euros au bénéfice de l'OPAC HMP. Ce prêt devra être utilisé pour financer la réalisation de travaux de rénovation thermique des 207 logements du groupe Strauss, situé chemin de Gibbes, dans le 14^e arrondissement.

Je vais faire une petite piqûre de rappel sur la question des logements.

Notre Conseil d'Arrondissements tient à rappeler qu'en vertu de l'article L.2511-20 du Code des Collectivités Territoriales, –je cite– "les logements dont l'attribution relève de la Commune et qui sont situés dans l'arrondissement sont attribués pour moitié par le Maire d'Arrondissements et pour moitié par le Maire de la Commune". Cela ne fait pas mal de le rappeler.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements d'émettre, tout de même, un avis favorable à l'approbation des dispositions énoncées dans ce rapport. Et nous rappelons et demandons que le quota d'attribution des logements sociaux par le Maire d'Arrondissements soit rigoureusement appliqué et respecté.

Mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Monsieur BOURGAT. Abstention, pour raison de forme

LE RAPPORT N° 09-18972-DGSF - 09-159 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-19025-DAFP - 09-161 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE -13°/16° arrondissements - Quartiers Saint-Mitre / L'Estaque - Vente aux enchères notariales des biens situés au 4 rue Gracieuse et au 5 rue de la Rascasse. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Ce rapport a pour objet la vente aux enchères notariales de biens situés au 4, rue Gracieuse, dans le 13^e arrondissement. Il s'agit d'une maison de ville avec jardin, libre d'occupation, cadastrée Saint-Mitre section E n° 39, pour une contenance d'environ 285 m², et pour un prix estimé par France Domaine à 130 000 Euros la mise à prix est de 91 000 Euros. Donc? avis aux amateurs, s'ils souhaitent aller aux enchères !

Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-19025-DAFP - 09-161 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-19035-DEAM - 09-162 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT -14° arrondissement - Délimitation d'un périmètre de sursis à statuer - Projet "Urbain" Bessons Giraudy. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours).

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Il y a maintenant un rapport qui est arrivé hors délais. C'est pourtant un rapport important, il s'agit de la délimitation d'un périmètre de sursis à statuer. Mais ce rapport n'est arrivé que cet après-midi, je demande donc son report.

LE RAPPORT N° 09-19035-DEAM - 09-162 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

RAPPORT N° 09-19032-DGRH - 09-163 7S DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES - Réorganisation des services de la Ville de MARSEILLE "Préparer demain ensemble".

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Il y a aussi un autre rapport extrêmement important et qui pourrait être en même temps conséquent dans l'avenir. C'est un rapport sur la réorganisation des Services de la Ville de Marseille, qui a pour titre : "Préparer demain ensemble".

C'est un rapport dont on reparlera au Conseil Municipal, donc ici je n'en dirai pas plus.

LE RAPPORT N° 09-19032-DGRH - 09-163 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", l'élu Front National étant excusé)

Monsieur RAVOUX.

Monsieur le Maire, je vous demanderai de me permettre une intervention à propos du projet de réforme sur les classes terminales que doit présenter devant le Conseil Supérieur de l'Education Monsieur le Ministre Luc CHATEL.

Le Gouvernement désirerait équilibrer les filières scientifiques et littéraires dans les classes de première et de terminale, estimant que les classes "S", scientifiques donc, ont pris une trop grande importance par rapport aux autres. Le Ministre souhaite spécialiser davantage cette série, en ajoutant une demi-heure supplémentaire de mathématiques par semaine en classe de terminale.

Mais en même temps, il supprime dans ces mêmes séries, en classe de première, une heure par semaine de Sciences de la Vie et de la Terre, "SVT", les anciennes "sciences naturelles", une heure et demie de sciences physique et chimie, et une heure de mathématiques.

Autrement dit, on voudrait spécialiser en maths les classes de terminale S par l'octroi d'une demi-heure supplémentaire, mais en même temps on supprime en classe de première trois heures et demie de matières scientifiques. On voudrait habiller Pierre mais on songe surtout à déshabiller Paul. C'est se moquer du monde.

Cela permettra certainement, à nouveau, la suppression supplémentaire de postes d'enseignants, à ajouter aux 50 000 postes qui ont déjà disparu depuis la Présidence de Nicolas SARKOZY.

Ajoutez à cela que le Ministre prévoit pour les classes de terminale S que l'histoire-géographie devienne optionnelle. Autant dire que c'est condamner cette discipline, dans cette classe, à la disparition définitive.

Voyant une levée de boucliers des enseignants, des lycéens, de la population au niveau national, devant cette proposition, le Ministre a essayé de calmer le jeu en émettant l'idée que l'horaire d'histoire-géographie pourrait être augmenté en classe de première S.

Je me permets de vous rappeler qu'en classe de terminale S, le programme de géographie traite notamment de l'économie du Japon, des Etats-Unis d'Amérique, des pays de l'Union Européenne, des connaissances indispensables aujourd'hui pour comprendre notre monde, pour appréhender les problèmes de notre monde aujourd'hui ; que le programme actuel d'histoire traite de la seconde guerre mondiale, bien sûr, mais surtout des totalitarismes, c'est-à-dire d'une période historique incontournable, d'une période où les défenseurs de la démocratie sont allés jusqu'à donner leur vie et sont aujourd'hui des exemples pour nos jeunes lycéens.

Outre les connaissances, le savoir, qui seraient amoindris par cette réforme, cette idée d'exemplarité risque de disparaître. C'est aussi la possibilité de pouvoir juger sereinement qui est menacée, c'est abandonner toute formation d'esprit critique chez nos jeunes.

Pour toutes ces raisons que je vous ai brièvement exposées et qui mériteraient d'ailleurs d'être longuement développées, je vous demanderai de soutenir l'action de la grande majorité des syndicats d'enseignants, qui, du SNES au SNALC, c'est-à-dire de la gauche à la plus grande droite, en passant par le SNCL-FAEN, appellent demain à manifester contre cette réforme.

Et j'espère donc, mes chers collègues, que vous serez nombreux à vous joindre à nous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

M. RAVOUX, je suis sûr que l'appel a été entendu par tout le monde. C'est vrai que c'est bien de faire des mathématiques, mais supprimer des cours d'histoire en classes de terminale, ce n'est pas une idée brillante, au contraire ! C'est à cet âge, à 16 ans, 17 ans, 18 ans, que l'on se forme à la culture générale et également à la vie autour de nous. C'est très important. L'histoire, la géographie, font partie de la compréhension du monde. Lorsque l'on parle d'économie, on parle d'histoire. Et on peut augmenter le nombre d'heures de mathématiques, cela ne fait pas de mal, mais sans diminuer les heures d'histoire.

Madame HADJ CHIKH.

Monsieur le Maire, j'ai une inquiétude, en fait, que j'aimerais partager avec tous mes collègues du Conseil d'Arrondissements : cela concerne la Mission Locale.

Nous n'en avons pas parlé ce soir parce que nous n'avons pas à voter ce rapport au sein du Conseil d'Arrondissements, mais il y a un rapport qui va passer au Conseil Municipal qui fait état d'une demande d'avance sur les subventions 2010 pour la Mission Locale. Et je repose ici la question sur la non-présence de la Mission Locale sur notre territoire.

Parce que cela fait maintenant quelques longs mois que nos jeunes, qui vont effectivement être privés d'une grosse partie de l'histoire de France et de l'Histoire en général, sont aussi malgré tout privés d'un accès de proximité qui les accompagne dans leurs projets professionnels ou de formation.

Il faut savoir que nos jeunes des 13^e et 14^e n'ont plus de Mission Locale et qu'ils sont obligés de se déplacer, pour le 14^e, aux Aygalades, et pour le 13^e, à Castellane. Je trouve que c'est déplorable et j'aimerais que l'on puisse aujourd'hui nous donner une réponse sur la réintégration de notre Mission Locale sur notre territoire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

C'est un problème extrêmement important. Nous nous sommes battus pendant des années et des années, Mme ANDRIEUX le sait, vous le savez aussi, pour que la Mission Locale ne parte pas des Flamants. On voulait la mettre dans le 4^e arrondissement ou ailleurs, c'était exclu. Et on est arrivé à garder notre Mission Locale aux Flamants.

Mais il y a eu des problèmes de dégradation, répétés, qui ont fait que le personnel était parfois fatigué de toutes ces dégradations. Et il est arrivé un moment où il y a eu un vol, cet été : on a volé tous les ordinateurs qui avaient été mis en place. Il est inutile de dire aussi que tout avait été subventionné, apporté, etc.

Et prenant pour prétexte ce vol des ordinateurs, on a eu une réunion avec M. ROCCA SERRA, qui est donc le Président de la Mission Locale, avec la Directrice, avec le Conseiller Général et Président de 13 Habitat, M. NOYES, Mme ANDRIEUX et moi-même, et d'autres élus, ainsi que le Préfet Mme PERDEREAU, et nous avons parlé de ce problème.

Et nous nous sommes tous mis d'accord, il y a un procès-verbal, sur le fait que la Mission Locale resterait aux Flamants, d'autant que les Flamants sont en rénovation, avec des locaux flambants neufs, mieux sécurisés, plus rationnels, pour pouvoir travailler dans des conditions beaucoup plus agréables. On a inauguré les locaux de Media 2, la semaine dernière, et ils étaient particulièrement heureux, contents et satisfaits de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, avec davantage de surface pour pouvoir travailler. Donc la décision a été prise de maintenir la Mission Locale sur place. Mais il a été dit aussi, sans que nous soyons tous d'accord, que provisoirement, en attendant que les ordinateurs reviennent pour que le personnel puisse travailler, le personnel de la Mission Locale était mis à disposition aux Aygalades et à Castellane. Donc on reste sur cette décision.

Et c'est vrai, comme Mme HADJ CHIKH l'a dit, qu'il faut rester particulièrement vigilant pour que la Mission Locale reste dans nos quartiers, qui ont besoin plus que tout autre quartier d'avoir une telle structure d'information et d'orientation pour nos jeunes. C'est vrai, il faut que l'on reste vigilant là-dessus.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HOVSEPIAN.

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions diverses, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes, puisque c'est le dernier Conseil d'Arrondissements avant la fin de l'année, de bonnes fêtes et une bonne fin d'année. Et la bonne année, on vous la souhaitera l'année prochaine !

Je vous remercie de votre participation, la séance est levée.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 20 h 30, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7^{ème} Secteur.